



PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2020-2026



PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

INTRODUCTION	3
PARTIE I – L'ETAT DES LIEUX	8
I. Le périmètre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT)	8
A. Le périmètre géographique	8
B. Le périmètre démographique .	10
II. Une démarche partenariale	11
III. La petite enfance : une offre d'accueil et de service pour initier la socialisation des très jeunes enfants	11
A. Les Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE).	11
B. Les Assistantes Maternelles (AM)	13
C. La Garde à domicile	14
IV. L'Enfance-Jeunesse : une offre d'accueil et de service pour consolider la socialisation des enfants et des adolescents	14
A. Les établissements scolaires	15
B. L'accueil périscolaire	16
C. L'accueil des mercredis	18
D. L'accueil extrascolaire	19
E. L'accueil de loisirs des adolescents	20
F. Les séjours	21
V. L'accompagnement à la parentalité	23
A. Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)	23
B. Le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents de l'Yonne	23
VI. L'environnement sportif et culturel	24
A. Un esprit sain	24
B. Dans un corps sain	25
VII. Les partenariats	26
A. Les partenariats institutionnels	26
B. Les partenariats privés	27
C. Les partenariats « réseau »	28
D. Les partenariats spécialisés	31
PARTIE II – LES AXES ET LES ENJEUX DU PEDT	33
I. Les axes du PEDT	33
II. Déclinaison des enjeux du PEDT	35
III. La durée et les modalités d'évaluation du PEDT	54
A. La durée du Projet Éducatif de Territoire (PEDT)	54
B. Les modalités d'évaluation du Projet Éducatif de Territoire (PEDT)	54

INTRODUCTION. EVOLUTION SOCIOLOGIQUE DE LA FAMILLE ET PROGRESSION DES CONNAISSANCES SUR LE DÉVELOPPEMENT PSYCHOAFFECTIF DE L'ENFANT DE 0 À 17 ANS

L'enfant est l'avenir de l'Homme, cette citation de Maria Montessori a été largement reprise sous une forme ou une autre par les décideurs politiques comme le grand public, tant elle sonne juste dans l'esprit de chacun.

C'est pourquoi, au-delà de la tendresse et de l'émerveillement que les enfants inspirent spontanément, l'ensemble des acteurs de la Petite-Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse présents sur le territoire de la Communauté de Communes Puisaye-Forterre se sont mobilisés afin de réfléchir à l'éducation des enfants de 0 à 17 ans sur leur territoire.

L'objectif est d'organiser un accueil bienveillant des enfants, réunissant les conditions leur permettant de s'ouvrir sur l'extérieur et de se préparer à devenir les citoyens de demain, en lien avec leur famille.

Justement, la famille, qu'est-ce que ce terme recouvre ? La famille est généralement considérée comme une institution fondamentale qui assure les fonctions de reproduction, de cohésion, de stabilité et de socialisation.

Or, depuis une trentaine d'années, la famille est en pleine évolution. Ainsi, la structure et l'organisation de la famille se sont profondément transformées et se déclinent sous des formes démographiques plurielles.

Ainsi, si la famille traditionnelle se compose d'un homme et d'une femme mariés et de leurs enfants, le mariage n'est plus la référence exclusive pour la formation d'une famille. La cohabitation en union libre, le Pacs (Pacte civil de solidarité) sont devenues des alternatives au mariage.

Par ailleurs, les ruptures d'union, les divorces contribuent à diversifier les formes familiales. Ainsi, les familles monoparentales issues de séparation et non de veuvage sont devenues courantes. De même, les familles recomposées sont de plus en plus nombreuses. Dans ce cas, les enfants vivent régulièrement avec l'un de leurs parents et son partenaire, les enfants éventuels que ledit partenaire a pu avoir lors d'une précédente union et potentiellement des demi-frères et sœurs nés du couple actuel.

Parmi les évolutions que connaît actuellement la famille, il y a également la famille homoparentale. Définir la famille homoparentale revient à en révéler sa diversité. Il peut en effet s'agir d'un couple homosexuel, qui élève – au quotidien ou ponctuellement – un ou plusieurs enfants provenant d'une relation hétérosexuelle antérieure. Il s'agit d'une famille recomposée. Une deuxième forme correspond à un couple homosexuel qui, avec un autre couple homosexuel de sexe opposé, décide de faire des enfants et de les élever conjointement. Dans ce cas, le terme utilisé est celui de coparentalité. Et enfin, sont considérées comme familles homoparentales, les couples homosexuels qui assurent l'éducation d'un ou plusieurs enfants, soit qu'ils aient été adoptés par l'un des deux membres du couple, soit qu'ils aient été conçus par insémination artificielle ou par gestation pour autrui.

Concernant l'identification sexuelle des enfants dans une famille homoparentale, Geneviève Delaisi de Parseval, psychanalyste et spécialiste de la parentalité et de la petite-enfance, indique : « Nous avons tous une bisexualité psychique. Dans un couple homosexuel, l'enfant va s'identifier à la part masculine qui existe en chacune de ses mères ou à la part féminine présente chez ses pères (et non à une mère qui jouerait le rôle de l'homme dans le couple ou un père qui jouerait le rôle de la femme). Par ailleurs, dans leur quotidien, les enfants ne sont pas isolés du monde extérieur, ils ont ainsi l'opportunité de rencontrer régulièrement l'autre sexe : parents, amis, éducateurs et de pouvoir s'identifier à eux. ». De plus, les enfants élevés dans une famille monoparentale où le parent de l'autre sexe est décédé ou absent depuis la petite enfance s'appuient également sur les mêmes représentations pour construire leur identité sexuelle.

La famille est donc un terme large qui peut couvrir des situations diverses et variées. Les structures d'accueil des enfants, que ce soient celles de la petite-enfance ou de l'enfance-jeunesse, accueillent l'ensemble de ces familles sans distinction, ni discrimination. L'enfant demeure au cœur de leur projet et les valeurs de respect et de tolérance en sont une part incontournable.

Bien entendu, l'accueil des enfants, qui initie leur socialisation lorsqu'ils rentrent pour la première fois dans une structure collective, doit être adapté à leur âge. En effet, le développement affectif et social d'un enfant évolue grandement entre 0 et 17 ans, il est donc nécessaire d'offrir un accueil approprié à ses besoins.

Ainsi de 0 à 3 mois, un bébé a besoin que l'adulte réponde rapidement et de façon adaptée à ses demandes pour se sentir en sécurité. En confiance, le bébé aura un bon développement. Pendant ces premiers mois, les périodes d'éveil sont encore réduites, mais elles lui permettent d'entrer petit à petit en relation avec autrui. Il est dans une relation symbiotique avec sa mère ou l'adulte qui prend quotidiennement soin de lui depuis la naissance, puis s'installe la dynamique père/mère/enfant, mère/mère/enfant ou père/père/enfant. Le bébé s'exprime par des gazouillis, des pleurs et des sourires en réponse à la satisfaction de ses besoins.

De 3 à 6 mois, le bébé découvre le plaisir de l'échange par les vocalises, les sourires-réponses, les mimiques, puis le sourire sélectif. Il rit aux éclats avec les personnes de son entourage. Il prend conscience des sons qu'il émet et les répète sans fin. Le bébé différencie ses deux parents l'un de l'autre et une personne familière d'un inconnu. Il recherche activement à obtenir la proximité de la personne qui s'occupe de lui. Il manifeste de l'intérêt pour la nouveauté.

De 6 à 9 mois, le bébé a peur des inconnus. Il peut mal réagir quand il est séparé de ses parents et en particulier de sa mère ou de l'adulte qui prend quotidiennement soin de lui. Le bébé reconnaît que la personne avec qui il était en symbiose jusqu'ici est différente de lui et des autres personnes. Cela va, petit à petit, le conduire à l'autonomie. Certains bébés vont trouver du réconfort dans le contact d'un objet privilégié (doudou). C'est l'objet transitionnel, qui va lui permettre de supporter l'absence de sa mère et de faire le lien entre la maison et l'extérieur.

De 9 mois à 1 an, le bébé montre du doigt ce qui l'intéresse. Il comprend un interdit, les expressions du visage de l'adulte, le sens de quelques mots ainsi que les ordres simples. Il est capable de retrouver un objet caché. Il aime faire des mimiques. Il essaie d'imiter ce qu'il observe. Ses actions sont intentionnelles. Il réfléchit et reproduit ce qu'il a déjà expérimenté. Le bébé a besoin du soutien de l'adulte pour gérer ses émotions. Il recherche son regard bienveillant.

De 12 à 18 mois, l'enfant commence à dire quelques mots à 12 mois. Puis, à 18 mois il associe deux mots et nomme des images connues. Il reconnaît les personnes de son entourage. Il est méfiant vis-à-vis des personnes inconnues. Il participe à son déshabillage. Il commence à s'intéresser aux autres enfants : ils jouent les uns à côté des autres et peuvent convoiter le même jouet. L'enfant entre dans l'opposition à l'adulte (colère, début de la période du « non »), afin de montrer qu'il est différent et unique. Ce stade est nécessaire pour permettre à l'enfant d'affirmer sa personnalité et de grandir.

De 18 mois à 3 ans, l'enfant comprend un ordre simple, puis de plus en plus complexe. A 18 mois, il commence à associer des mots et vers 24 mois, à faire des phrases. Il est dans la période d'autonomie, il veut faire « tout seul ». Il reste dans la période d'opposition « non ». Il tolère mieux la séparation d'avec sa mère ou de l'adulte qui prend quotidiennement soin de lui. Il apprécie la compagnie des autres enfants et, à 24 mois, commence à être attentif à l'autre. A partir de 24 mois, il utilise le « je » et sait s'il est une fille ou un garçon. Il explore son corps.

> Les neurosciences ont confirmé que l'école à 2 ans ½ ne peut avoir de sens sur les apprentissages. Elle n'apporte aucun résultat à ce niveau, car l'enfant n'a pas encore la plasticité cérébrale nécessaire pour engranger les contenus. Avant 3 ans, l'enfant apprend à gérer ses émotions.

De 3 à 6 ans, l'enfant a un langage correct, riche, qui lui permet de mieux communiquer avec les autres. Il est davantage capable de comprendre les intentions des autres. Il commence à s'identifier au parent du même sexe, ou, dans le cas d'une famille monoparentale ou homoparentale, à un proche du même sexe, et s'intéresse à sa façon de faire. Il comprend, contrôle et surmonte mieux ses émotions. Il utilise correctement le temps des verbes. Il distingue les notions haut/bas, matin/après-midi. Les couleurs sont connues. Il entre dans l'âge de la curiosité : l'âge du pourquoi et des multiples questions. Il développe son imaginaire.

De 6 à 9 ans, l'enfant présente des comportements socialisés : respect des autres, conscience de leurs qualités, capacité à collaborer, préoccupation d'autrui. A 7 ans, l'enfant recherche la compagnie des autres, c'est le premier âge du groupe social. Le groupe devient source de valorisation. L'enfant est plus autonome et moins dépendant de l'adulte. Il vit ses premières tentatives de collaboration. Celle-ci est difficile, car il faut concilier la satisfaction de chacun et la cohésion du groupe (l'adulte passe beaucoup de temps à redire les règles). Vers 8 ans, il passe de l'égoïsme à l'aptitude à se mettre à la place de l'autre et consolide sa compréhension des intentions de l'autre. A 9 ans, le groupe devient le véritable centre de la vie enfantine.

De 9 à 12 ans, l'enfant mène une vie sociale intense. C'est le deuxième âge du groupe social (âge de la bande). C'est l'âge où l'enfant donne au groupe tout ce que le groupe attend de lui.

Les groupes se forment avec des règles à respecter par tous avec le risque d'exclusion si elles ne sont pas respectées. Les groupes deviennent homogènes tant par l'âge que par le sexe. La bande se forme spontanément selon la personnalité de chacun. Le régime de la bande est plutôt autocratique : le meneur règne, les autres acceptent (d'où l'importance du contrôle de l'adulte).

> Les expériences du groupe sont capitales :

- sur le plan cognitif : cohérence entre le discours et les actes, argumenter, prouver, développer l'esprit critique. Les autres contrôlent les affirmations.
- Sur le plan émotionnel : réciprocité, solidarité, entraide, complicité, joie, frustration de l'échec, reconnaître à chacun ses qualités, accepter les critiques des autres et faire son autocritique...

De 12 à 14 ans, l'accélération de la vitesse de croissance modifie le rapport au monde de l'adolescent, le pic de vitesse se situe en moyenne vers 13 ans chez les filles et 14 ans chez les garçons. C'est le début de la puberté. Certains commencent à ressembler extérieurement à un adulte sans pour autant avoir achevé leur maturation psychologique. Les changements physiologiques peuvent entraîner des inquiétudes sur le plan physique et sexuel. Les manifestations agressives – quand il y en a – reflètent une anxiété et/ou une souffrance, et non un rejet des autres. La construction de l'identité est inséparable de la reconnaissance de soi par autrui. L'adolescent développe un intérêt pour les réseaux sociaux et met en scène son identité en construction par ce biais, la non implication physique facilite les rapports et peut aller jusqu'à la construction d'avatars. L'adolescent a intériorisé les règles et commence à s'interroger sur leur signification et leur bien-fondé. Il s'interroge sur la normalité et la justice, en référence aux groupes de pairs. L'adolescent a une vie sociale importante : les jeunes se réunissent en petits groupes du même âge et du même sexe qui partagent des activités communes et passent beaucoup de temps ensemble. Le groupe de pairs gagne de l'influence et l'adolescent tend à se soumettre fortement à des codes : vêtements, coiffure, musique... Les relations amicales se différencient en fonction des caractéristiques des partenaires.

De 15 à 17 ans, la maturation du cerveau se poursuit. Les zones qui traitent les émotions sont matures avant celles qui interviennent dans le contrôle, ce qui explique les débordements émotionnels et le goût du risque des adolescents. Les relations avec les parents deviennent plus distantes au profit du groupe de pairs. L'adolescent peine à s'accepter, les filles ont généralement une moins bonne estime de soi que les garçons. Il est capable de mieux se projeter dans le futur. C'est l'âge des premières relations amoureuses, avec éventuellement les premières relations sexuelles.

L'adolescent idéalise des membres du groupe de pairs ou des adultes (hors famille) qui seront la base d'une identification permettant le développement du sentiment d'identité. Il est capable de saisir la complexité des relations interpersonnelles. Dans les jugements critiques et moraux, il prend davantage en compte les circonstances atténuantes et ses nouvelles capacités intellectuelles favorisent l'adoption d'une morale autonome. Il expérimente dans le groupe divers rôles : leader, exclus, soumis, soutien etc. Il éprouve de l'attrait pour la transgression qui peut aboutir à des conduites à risque.

SOURCES :

Les évolutions sociologiques de la famille, Cyprien Avenel – Revue des politiques sociales et familiales 2003.

La famille homoparentale, une représentation sociale émergente, Christèle Fraïssèc – Bulletin Psychologie 2012/4.

Les grandes étapes du développement psychomoteur de 0 à 6 ans, Conseil départemental de l'Aube.

Développement neuropsychique de l'adolescent : les étapes à connaître, M. Devernay et S. Viaux-Savelon – Réalités Pédiatriques septembre 2014 (Le dossier Neurologique).

PARTIE I – L'ETAT DES LIEUX

I. Le périmètre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

A. Le périmètre géographique

Le PEDT concerne l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre (CCPF).

Le territoire de la CCPF est issu de :

- la fusion de 3 Communautés de Communes :
 1. Communauté de Communes Cœur de Puisaye
 2. Communauté de Communes Portes de Puisaye-Forterre
 3. Communauté de communes de Forterre-Val d'Yonne (hors Merry-sur-Yonne)
- l'extension du périmètre à 5 communes :
 1. Commune Nouvelle Charny-Orée de Puisaye
 2. Commune de Coulangeron
 3. Commune de Charentenay
 4. Commune de Migé
 5. Commune de Val de Mercy
- le transfert du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Puisaye Forterre-Val d'Yonne.
- le transfert du Syndicat Mixte de Puisaye.

Au 1^{er} Janvier 2018, les Communes de Pousseaux, Crain, Festigny, Coulanges-sur-Yonne et Lucy-sur-Yonne inscrites dans le périmètre de la Communauté de Communes de Forterre-Val d'Yonne ont quitté le périmètre de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre.

Au total, le territoire compte 57 communes pour 1754 km² et 35 068 habitants (population administrative INSEE 2019).

La Communauté de Communes de Puisaye-Forterre se situe au nord de la région Bourgogne-Franche-Comté, à 150 km au sud-est de Paris. A cheval sur deux départements (Yonne et Nièvre), ce vaste territoire se caractérise par sa ruralité : situé à l'écart des grands axes de circulation, il tire sa singularité de l'absence de commune centre.

Frontalière du Loiret et de la région Centre, la Communauté de Communes est le carrefour de plusieurs bassins de vie et d'ensembles géographiques distincts qui participent à l'identité plurielle et composite du territoire.

Le fonctionnement et les dynamiques de territoire s'inscrivent donc dans un contexte territorial marqué par une dispersion des agglomérations, la prédominance de déplacements de moyennes et longues distances et l'importance des paysages agricoles, forestiers et bocagers. Son économie est dominée par l'agriculture et l'exploitation de la ressource en bois auxquelles s'ajoutent un tissu artisanal varié. L'activité touristique est également importante.

La Communauté de Communes héberge, en effet, plusieurs sites d'importance locale et départementale et un site majeur, de renommée régionale et nationale, le Château de Guédelon. De plus, le territoire est le berceau de l'écrivain Colette.

La croissance démographique s'est accélérée depuis 1999 (dynamiques migratoires). Le parc de logements, constitué de près d'un quart de résidences secondaires, voit la vacance et les résidences principales progresser ($\frac{3}{4}$ de propriétaires occupants). Les niveaux de revenus sont plutôt faibles et la vulnérabilité des ménages s'accroît (déplacements, précarité énergétique).



B. Le périmètre démographique

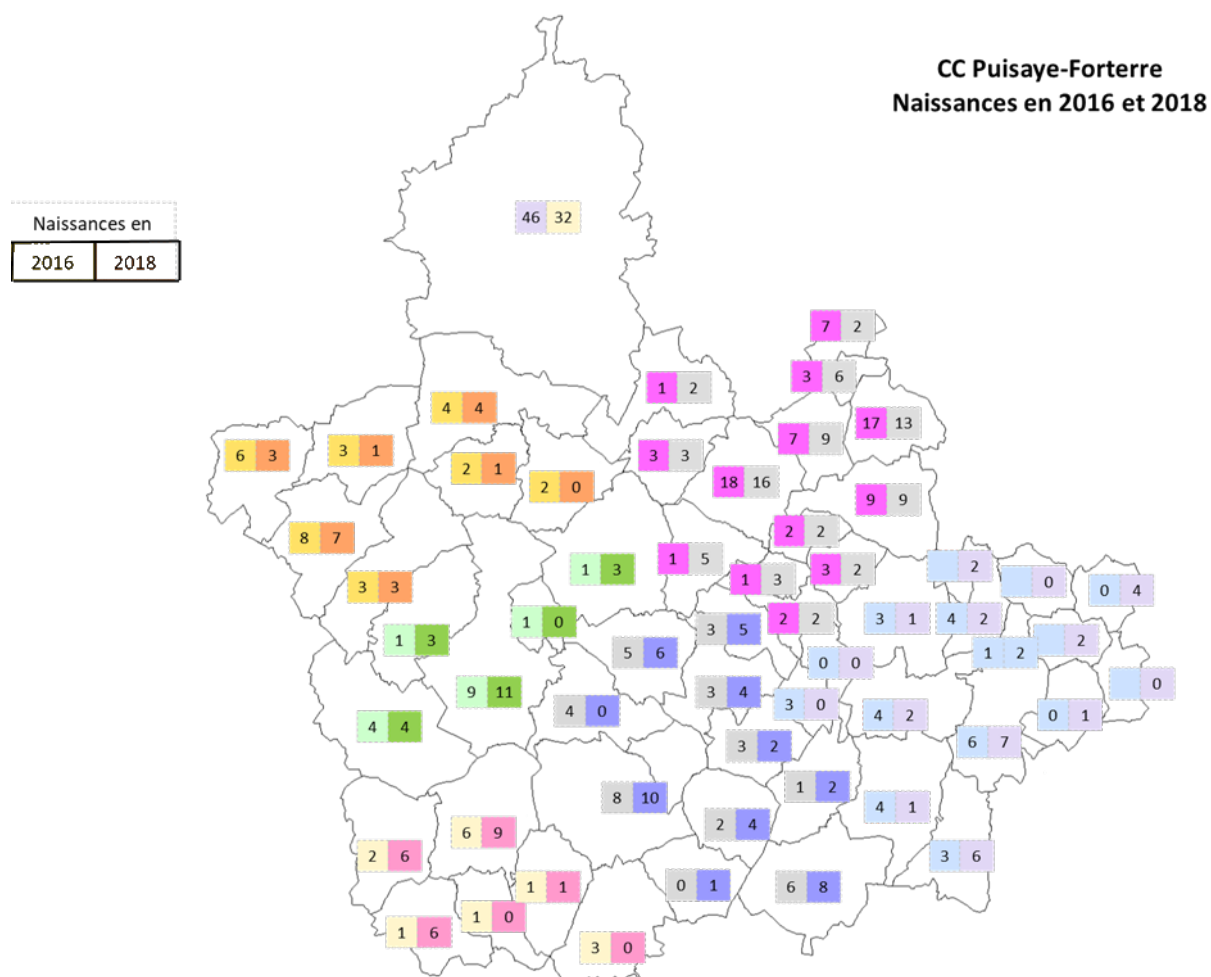
Le PEDT concerne les **enfants de 0 à 17 ans** et intègre ainsi les questions de passerelles et de transition entre les différents âges.

Environ 4 688 enfants âgés de 0-17 ans résident sur le territoire de la CCPF (données CAF – CEJ 2017-2020). La tranche des 0-5 ans représente 29% de la population enfant ; la tranche des 6-11 ans 32% et la tranche des 12-17 ans 32%.

Les 6-17 ans représentent 64% de la population « enfant » sur le territoire de la CCPF, contre 63% dans le département de l'Yonne.

Il est à souligner la part importante d'enfants ressortissants de la MSA : 9,79% de la population (Données MSA 2017), alors que le taux icaunais est de 4,82%. Cela représente 524 mineurs âgés de 0 à 17 ans.

CARTE DES NAISSANCES – COMPARATIF 2016-2018



II. Une démarche partenariale

La démarche d'élaboration de ce projet éducatif a été engagée dans un cadre partenarial. Ainsi, une première réunion de réflexion autour du PEDT a été organisée le 27 Septembre 2018 à laquelle était conviée les membres du Comité de Pilotage du Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) conclu avec la CAF et la MSA.

Les échanges ont dégagé 8 thématiques de travail sur lesquelles des groupes de travail ont été invités à travailler entre Janvier et Juin 2019. Ces thèmes ont été abordés sous l'angle de l'accueil des enfants de 0 à 17 ans sur le territoire, permettant de faire ressortir les valeurs éducatives et pédagogiques, mais aussi l'organisation à mettre en œuvre sur le terrain pour mettre en place le projet :

- Citoyenneté
- Parentalité
- Accessibilité, équité, mixité
- Ouverture vers l'extérieur
- Bien être et santé
- Cohérence territoriale et solidarité
- Développement des compétences professionnelles
- Coopérations et partenariats

L'ensemble des partenaires éducatifs de la Communauté de Communes a été invité à s'inscrire à ces groupes de travail : élus communautaires, agents communautaires, agents et représentants associatifs de structures Petite-Enfance et Enfance-Jeunesse et partenaires institutionnels.

Suite aux inscriptions, du fait du trop peu de participants sur le groupe « Coopérations et partenariats », ce dernier a été rattaché au groupe « Cohérence territoriale et solidarité ».

III. La petite enfance : une offre d'accueil et de service pour initier la socialisation des très jeunes enfants

Les Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) ont pour mission d'accueillir les enfants avant leur entrée en maternelle. Ils proposent un accueil à la fois régulier et occasionnel afin de répondre à des besoins variables. Par ailleurs, d'autres modes de garde existent : garde à domicile, assistantes maternelles, qui sont plus susceptibles d'accueillir les enfants sur des horaires atypiques. Cela permet ainsi de répondre aux besoins et aux modes de vie de chaque famille de la CCPF.

A. Les Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE)

174 places sont proposées par les EAJE du territoire de la Communauté de Communes Puisaye-Forterre, dont 54 places en structures publiques et 120 places en gestion associatives. Les EAJE du territoire se composent de multi-accueil et de micro-crèches.

> Les Multi-Accueils

Ils offrent à la fois un accueil régulier et un accueil occasionnel sous la responsabilité d'une directrice Educatrice de Jeunes Enfants (EJE).

8 multi-accueils sont présents sur le territoire de la CCPF, dont 2 sont des structures publiques.

> Les Micro-Crèches

Elles offrent également un accueil à la fois régulier et occasionnel. Toutefois, les micro-crèches sont limitées à 10 enfants maximum qui sont regroupés dans une unique salle d'activité. Sur le territoire, les micro-crèches sont sous la responsabilité d'une référente technique Educatrice de Jeunes Enfants (EJE) présente à temps plein sur la structure.

2 micro-crèches sont présentes sur le territoire de la CCPF, dont 1 est une structure publique.

1 micro-crèche associative avec un fonctionnement PAJE* est présente sur le territoire.

*PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant. Dans ce cas, la famille règle l'intégralité des frais de garde de son (ses) enfant(s) à la structure ou l'assistante maternelle, elle est ensuite remboursée par la CAF via la PAJE.

Voir Annexe I pour la liste des structures EAJE.

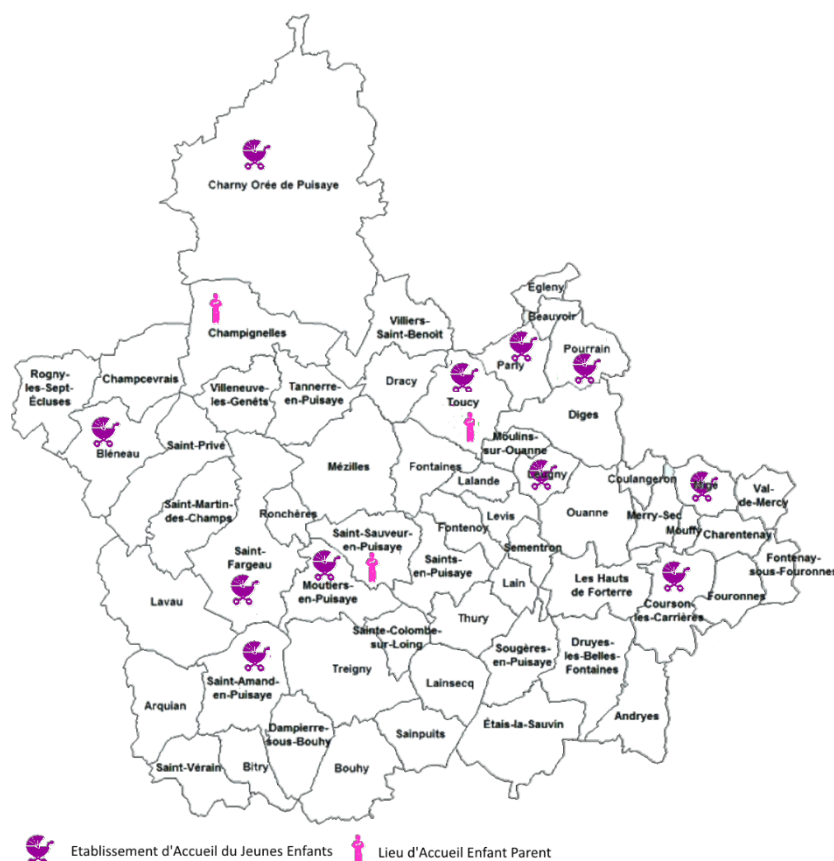
● La mise en place d'actions de transition « Passerelles »

Vers l'âge de 3 ans arrive généralement le temps de l'entrée en école maternelle. Cela constitue un événement majeur et unique, un moment décisif pour l'enfant. C'est le début d'un parcours qui correspond, pour la part des enfants qui n'ont pas été accueillis en crèche, à une première expérience éducative en collectivité. Dans tous les cas, c'est une nouvelle expérience, créatrice de nouveaux repères affectifs, sociaux, spatiaux et temporels. En effet, non seulement l'enfant fera sa rentrée à l'école, mais cela coïncide bien souvent avec la fin de l'accueil en structure Petite-Enfance et le début de l'accueil en structure Enfance-Jeunesse.

Afin de faciliter cette entrée en petite section de maternelle, les directrices d'EAJE s'efforcent depuis plusieurs années de mettre en place, en lien avec les directeurs d'école maternelle, des « Passerelles ». Cela permet de familiariser l'enfant avec sa future école et de diminuer l'anxiété que peut générer leur arrivée dans un lieu inconnu.

De même, un travail commun est réalisé entre les directrices d'EAJE et les directeurs de Centre de Loisirs afin de mettre en place des actions permettant une transition en douceur pour les plus grands de la crèche vers un Centre de Loisirs. L'objectif est de donner des repères à l'enfant (lieux, équipe...) de façon à ce qu'il se sente rassuré et en confiance lors de son premier jour en Centre de Loisirs. Ces temps de transitions, de « Passerelles » sont importants, car ils permettent d'accompagner l'enfant dans son évolution avec douceur et bienveillance.

CARTE DES EAJE DU TERRITOIRE



B. Les Assistantes Maternelles (AM)

124 assistantes maternelles agréées sont en activité sur le territoire de la CCPEF (données PMI 31.12.2019). Les assistantes maternelles sont directement employées par les familles et gardent les enfants à leur domicile. Les familles peuvent percevoir de la CAF et de la MSA la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

> Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Il s'agit d'un lieu d'information pour les familles sur les différentes possibilités d'accueil du jeune enfant dont la liste actualisée des assistantes maternelles ainsi que les conditions d'emploi de ces dernières et les droits et les devoirs de chacun. Le Relais accueille également les assistantes maternelles et les informe, de la même façon que les familles, sur les droits et les devoirs de chacun. Par ailleurs, le Relais a une mission d'accompagnement à la professionnalisation des assistantes maternelles. Les enfants accueillis lors des ateliers du Relais bénéficient d'animation leur permettant la découverte et l'expérimentation adaptée à leur âge, dans un cadre collectif complémentaire à ce qu'ils vivent chez leur assistant maternel. Le Relais de Puisaye-Forterre a la particularité d'être itinérant et d'aller à la rencontre de son public. 1 Relais Assistantes Maternelles itinérant est présent sur le territoire. Il s'agit d'une structure publique qui est basé à Toucy et se déplace régulièrement sur 12 communes.

CARTE DES ASSISTANTES MATERNELLES



C. La Garde à domicile

Dans le cadre de la garde à domicile, le professionnel intervient au domicile des parents pour garder leurs enfants. Les enfants demeurent ainsi dans leur environnement familial. Les parents peuvent directement employer le professionnel ou faire appel à une association ou une entreprise habilitée.

IV. L'Enfance-Jeunesse : une offre d'accueil et de service pour consolider la socialisation des enfants et des adolescents

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) plus communément appelés Centre de Loisirs ont pour mission d'accueillir les enfants scolarisés de moins de 18 ans. Ils peuvent proposer des temps d'accueil périscolaire, avant et après l'école, les mercredis et des temps d'accueil extrascolaire pendant les petites et les grandes vacances. Ils donnent l'opportunité aux enfants de pratiquer plusieurs activités de loisirs éducatifs et de détente.

Ils viennent compléter l'offre de garde de la Communauté de Communes Puisaye-Forterre, permettant ainsi de répondre aux besoins des familles de la petite-enfance à l'enfance-jeunesse. Depuis la circulaire du 12 Juin 2019, les Accueils Collectifs des Mineurs sont rattachés au Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et du Sport.

A. Les établissements scolaires

La Communauté de Communes de Puisaye-Forterre n'a pas la compétence scolaire. Toutefois l'organisation de l'accueil des enfants dans les Centres de Loisirs, voire dans les EAJE, ne peut se faire sans prendre en compte celle des écoles.

Selon les chiffres de l'Education Nationale (annuaire 2019), les établissements scolaires (publics et privés) sur le territoire se composent ainsi :

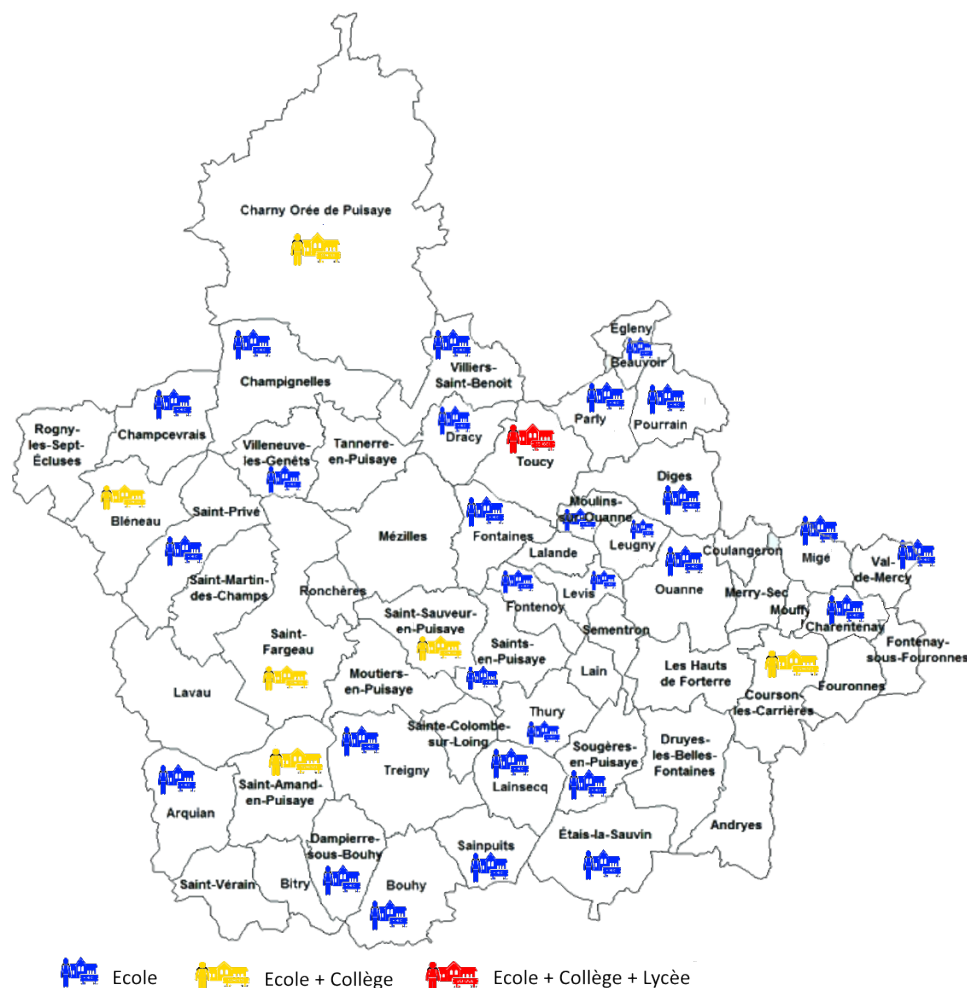
- 29 écoles maternelles,
- 35 écoles élémentaires, dont 18 écoles primaires (les écoles primaires regroupent une école maternelle et une école élémentaire),
- 5 collèges : 1 523 élèves (chiffres 2015),
- 1 lycée : 495 élèves.

L'ensemble des enfants fréquentant les écoles élémentaires et maternelles se répartit comme suit :

- Secteur de Saint Sauveur en Puisaye : 104 enfants de moins de 6 ans et 176 enfants de plus de 6 ans.
- Secteur de Saint Amand en Puisaye : 136 enfants de moins de 6 ans et 256 enfants de plus de 6 ans.
- Secteur de Toucy : 80 enfants de moins de 6 ans et 182 enfants de plus de 6 ans.
- Secteur de Courson les Carrières-Ouanne : 96 enfants de moins de 6 ans et 169 enfants de plus de 6 ans.
- Secteur de Saint Fargeau-Bléneau-Champignelles : 133 enfants de moins de 6 ans et 382 enfants de plus de 6 ans.
- Secteur de Charny Orée de Puisaye : 110 enfants de moins de 6 ans et 185 enfants de plus de 6 ans.
- Secteur de Charentenay, Migé, Val de Mercy : 34 enfants de moins de 6 ans et 73 enfants de plus de 6 ans.
- Secteur de Levis, Fontaine, Leugny, Moulins/Ouanne : 42 enfants de moins de 6 ans et 74 enfants de plus de 6 ans.

2 232 enfants fréquentent les écoles maternelles et élémentaires du territoire de la CCPF, 735 ont moins de 6 ans et 1 497 ont plus de 6 ans.

CARTE DES ECOLES DU TERRITOIRE



B. L'accueil périscolaire

Les accueils périscolaires sont des accueils agréés et déclarés auprès de la DDCSPP. Ils sont soumis à des taux d'encadrement et des niveaux de diplôme requis. Il existe également sur le territoire des garderies qui sont organisées par les communes et non déclarées à la DDCSPP. Pour ces dernières, il n'existe pas de réglementation pour encadrer le nombre d'enfants par adulte ou sur le niveau de diplôme des animateurs, ces points sont laissés à l'appréciation du Maire qui, au regard de la loi, est responsable de l'organisation.

Les accueils périscolaires sont ouverts à tous les enfants scolarisés de la maternelle au collège du lundi au vendredi. Les temps d'accueil sur le périscolaire varie en fonction de la structure d'accueil, puisque les horaires d'ouverture et de fermeture dépendent des horaires des écoles. Toutefois, l'accueil se fait généralement le matin et le soir, avant et après l'école. Sur certains site un accueil est organisé lors de la pause méridienne, cependant la Communauté de Communes n'est pas compétente sur cette plage horaire. De même, la compétence périscolaire est territorialisée sur la CCPF. Ainsi, les 10 accueils périscolaires des secteurs de Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Sauveur et Courson-les-Carrières/Ouanne sont de la compétence de la Communauté de Communes. Les autres sont de compétence communale.

Les accueils périscolaires font régulièrement face à la problématique de la scolarisation des enfants de moins de trois ans. En effet, à cet âge la différence de quelques mois entre les enfants de moins de trois ans et ceux de trois est énorme. Les besoins affectifs, la capacité d'autonomie et la maîtrise propreté ne sont pas les mêmes. Pourtant, un accueil périscolaire est légalement obligé d'accueillir tous les enfants scolarisés. Une réflexion particulière sur l'accueil de ces enfants devra donc être menée par chaque Centre de Loisirs et inscrite dans le projet pédagogique. Un protocole propreté pourra notamment être mis en place en lien avec les professionnels de la Petite-Enfance. Des temps d'échange sur l'accueil spécifique de ces enfants pourront être organisés entre EAJE et ACM avant chaque rentrée scolaire.



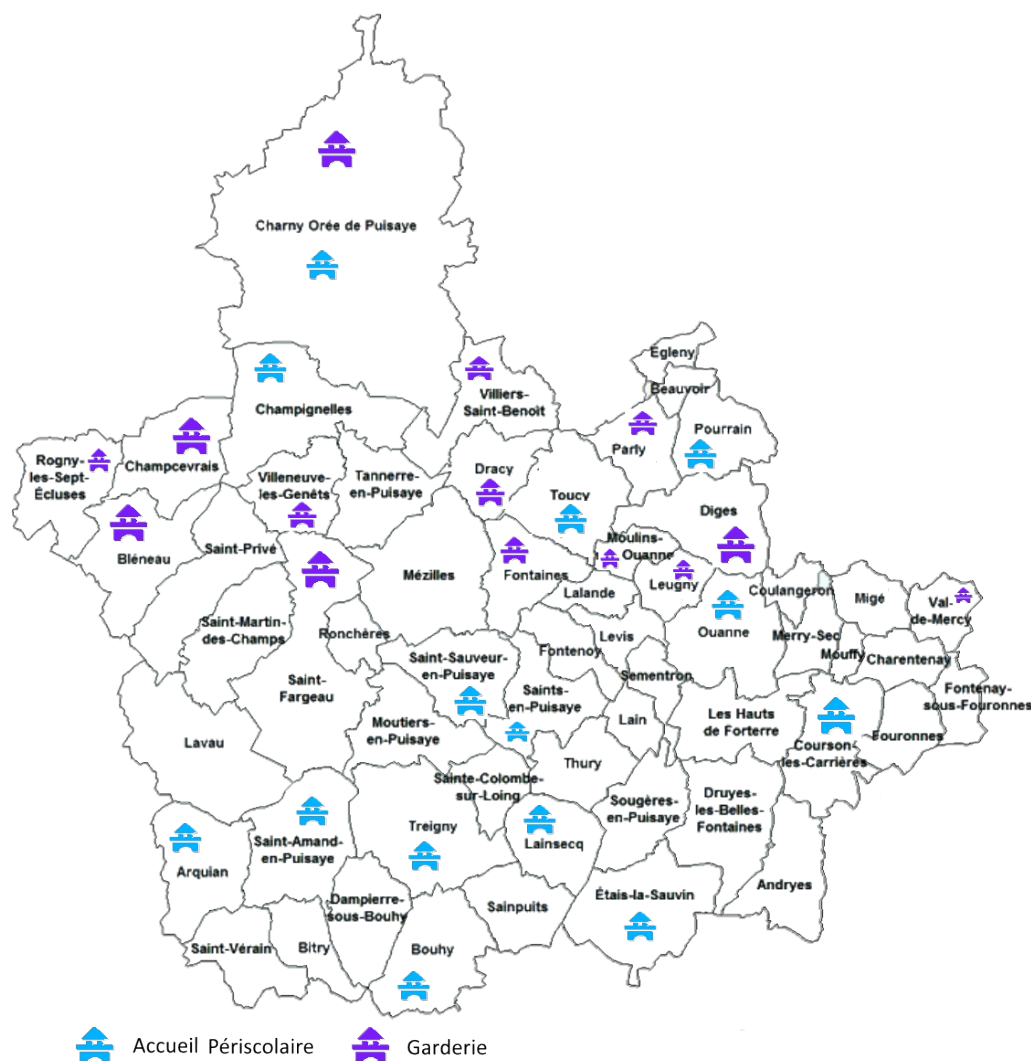
En bleu, les secteurs où l'accueil périscolaire est de compétence intercommunale.

228 places sont proposées par les structures d'accueils périscolaires du territoire de la CCPF suivies ou soutenues par la CCPF, 96 places concernent les enfants de moins de 6 ans et 132 ceux de plus de 6 ans.

14 accueils périscolaires sont présents sur le territoire de la CCPF, 2 sont gérés directement par la Communauté de Communes, 8 sont en gestion associatives et 4 sont gérés par des communes.

14 garderies périscolaires sont présentes sur le territoire de la CCPF, 13 sont gérées directement par des communes et 1 par un SYVOSC.

CARTE DES ACCUEILS PERISCOLAIRE ET GARDERIES DU TERRITOIRE



C. L'accueil des mercredis

La journée du mercredi est devenue officiellement de l'accueil périscolaire par décret n°2018-647 du 23 juillet 2018.

Les écoles du territoire ont, dans leur ensemble, fait le choix d'un rythme éducatif sur 4 jours. Par conséquent, l'accueil des mercredis se fait sur la journée complète pour tous les Centres de Loisirs du territoire. Un PEDT « Plan Mercredi » a été élaboré pour la période 2018-2020 et est rattaché au présent PEDT.

Bien que l'accueil des mercredis soit devenu de l'accueil périscolaire, la Communauté de Communes a décidé de garder cette compétence sur l'ensemble de son territoire. En effet, l'accueil des mercredis étant auparavant considéré comme de l'extrascolaire, la compétence était intercommunale. Ainsi, les équipes et l'organisation des structures étaient gérées ou supervisées par la Communauté de Communes.

Maintenir la compétence à l'échelon intercommunale, c'était non seulement éviter une complexification administrative interne et relationnelle avec nos partenaires institutionnels, mais également permettre une continuité éducative entre le travail réalisé par les équipes pendant les périodes scolaires et les vacances.

Or, il est essentiel que les équipes puissent maintenir un lien avec les enfants pendant ces deux temps. En effet, l'accueil des mercredis permet aux accueils collectifs de mineurs de développer des projets sur une période plus ou moins longue du fait de l'accueil des enfants à la demi-journée ou à la journée complète. Ce type de projets d'animation ne peut être développé sur un temps d'accueil périscolaire traditionnel après l'école. De fait, comme indiqué précédemment, l'accueil périscolaire hors mercredi se tient sur des journées scolaires et se fait donc avant, entre et/ou après l'école. L'heure d'arrivée et de départ des enfants varie grandement en fonction des horaires de travail de leur famille. Par conséquent, il est beaucoup plus complexe de mettre en place des projets d'animation qui pourront être suivis par tous, puisque le groupe d'enfants n'est pas fixe sur l'ensemble de la période. Les animateurs ne peuvent donc pas préparer et animer des projets trop importants du fait du départ régulier d'enfants de leurs groupes.

Par contre, l'accueil des mercredis permet, lui, le développement de projets plus importants qui s'inscrivent dans la durée. Ainsi, comme pour l'accueil extrascolaire des petites vacances, l'accueil des mercredis se fait sur la base de plages horaires d'accueil et de départ fixes, avec des activités ciblées sur la journée. Cela facilite la création des groupes d'enfants et leur permet de participer à la construction du projet en participant à l'ensemble de ses phases, tout comme durant les vacances scolaires.

Le contenu pédagogique des accueils du mercredi se rapprochent bien plus de celui des accueils extrascolaires durant les vacances (compétence intercommunale) que de celui des accueils périscolaires matin, midi et soir (compétence territorialisée). Cela permet notamment d'assurer une continuité pédagogique entre les deux accueils, de renforcer la confiance des familles dans les équipes ainsi que le sentiment de sécurité des enfants et de maintenir un lien avec eux tout au long de l'année.

C'est pourquoi les élus de la Communauté de Communes ont fait le choix de maintenir la compétence « Accueil des mercredis » dans le domaine intercommunal.

D. L'accueil extrascolaire

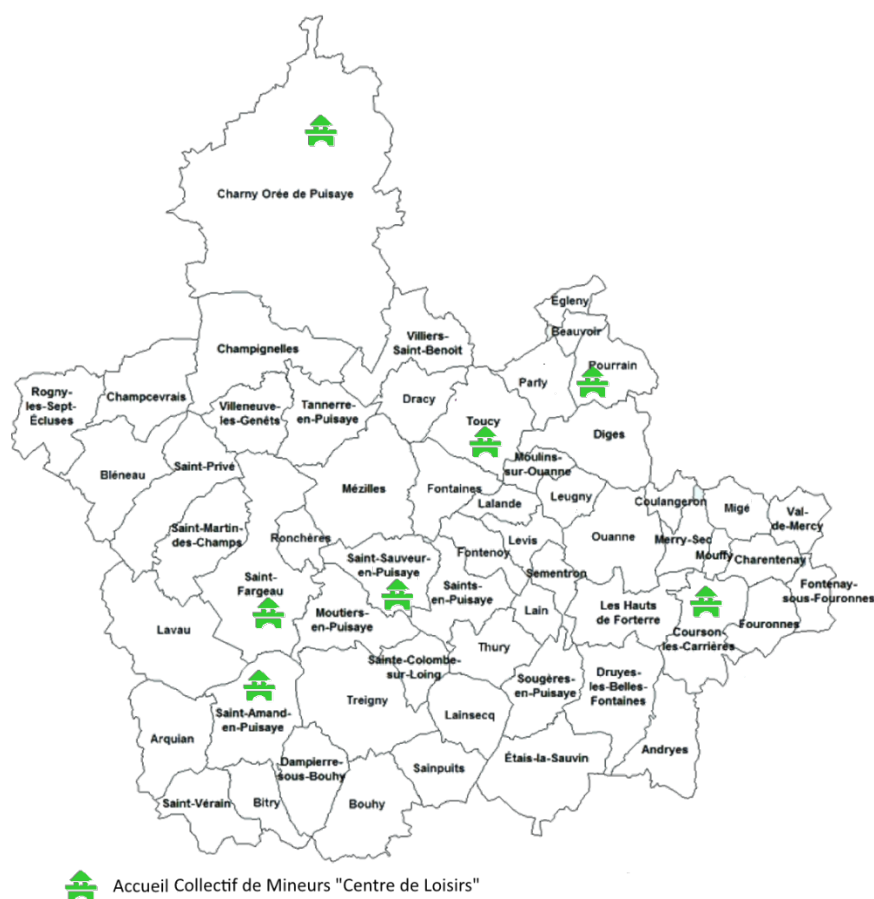
Les accueils extrascolaires sont ouverts aux enfants dès 3 ans jusqu'à leur dix-huitième anniversaire, sous condition d'être scolarisé et autonome (être propre et savoir manger seul) sur les temps de vacances scolaires.

Les équipes proposent aux enfants des activités diversifiées et adaptées à leurs différents besoins en fonction de leur âge. Il s'agit de créer au travers de cet accueil en Centre de Loisirs un environnement permettant à chaque enfant de vivre des moments de détente, de convivialité, mais aussi d'éducation et d'apprentissage.

315 places sont proposées en accueil extrascolaire par les Centres de Loisirs du territoire de la CCPF, 131 places concernent les enfants de moins de 6 ans et 184 ceux de plus de 6 ans. 7 Centres de Loisirs sont présents sur le territoire de la CCPF, 3 sont gérés directement par la Communauté de Communes et 4 sont en gestion associatives.

Voir Annexe I pour la liste des structures ACM.

CARTE DES CENTRES DE LOISIRS DU TERRITOIRE



E. L'accueil de loisirs des adolescents

Bien que rattaché aux Centres de Loisirs, un temps d'accueil à part est organisé pour les 12-17 ans. Ce temps d'accueil est communément appelé « Accueil Jeunes », même s'il ne fait pas l'objet d'une déclaration spécifique sous cette entité. Les accueils jeunes ont pour objectifs de favoriser l'éducation, la citoyenneté et la mixité des jeunes tout en contribuant à leur épanouissement et leur autonomie. Ils proposent toute l'année un accueil en temps libre périscolaire (mercredi après-midi ou vendredi soir ou samedi) et extrascolaire (vacances) ainsi que des activités de loisirs et de découvertes sportives ou culturelles.

Les animateurs référents « Jeunes » organisent également des ateliers au sein des collèges et mettent en place des activités en lien avec l'équipe pédagogique.

Enfin, ils veillent notamment à favoriser l'expression des initiatives portées par les jeunes et les accompagnent dans l'élaboration de leur projet (sortie, veillée...).

4 Centres de Loisirs organisent un accueil de loisirs pour les adolescents sur le territoire de la CCPF, 2 sont gérés directement par la Communauté de Communes et 2 sont en gestion associative. Par ailleurs, les Centres de Loisirs des communes de Pourrain, Toucy et Saint-Sauveur étudient actuellement les possibilités de mettre en place un accueil adolescents rattaché à leurs Centres.

CARTE ACCUEIL JEUNES DU TERRITOIRE



F. Les séjours

Différents camps et séjours sont organisés pendant Juillet et Août sur le département de l'Yonne pour les enfants de 3 à 17 ans. Il s'agit généralement de séjours d'environ 5 jours sous tentes. Les séjours pour les plus petits sont moins longs, entre 2 et 3 jours, car il s'agit souvent de la première séparation de l'enfant avec son milieu familial. Par ailleurs, depuis trois ans des séjours longs (+ de 5 jours et 4 nuits) sont proposés pour les 7-17 ans et permettent de varier les thématiques abordées en quittant le territoire (campagne, mer, montagne, étranger...). Cela a permis la création d'un livret annuel sur les séjours.

22 séjours ont été proposés pendant l'été 2019 et 19 ont été réalisés :

- 6 séjours étaient destinés aux 3-7 ans
- 10 séjours étaient destinés aux 6-12 ans
- 5 séjours étaient destinés aux 11-17 ans
- 2 séjours étaient réservés aux adolescents des accueils jeunes

Des séjours ont été annulés faute d'inscription suffisante ou en raison de la canicule.

● **La mise en place d'actions de transition « Passerelles »**

Ainsi que cela a été vu précédemment dans la partie EAJE, les directeurs de centres de Loisirs travaillent avec leurs homologues de crèches, afin de mettre en place des actions permettant une transition en douceur des crèches vers les Centres de Loisirs pour leur public le plus jeune.

Toutefois, les temps de transition en centre de loisirs ne s'arrêtent pas aux seules « Passerelles » entre eux et les EAJE. En effet, l'amplitude de la tranche d'âge accueillie (3 à 17 ans) incite à mettre en place des temps de transition, notamment pour préparer le passage des plus grands sur l'accueil jeunes.

De même, afin d'assurer une cohérence territoriale et une équité de traitement dans l'accueil des enfants et de leurs familles, des rencontres entre centres de loisirs sont organisées depuis de nombreuses années. Les directeurs des accueils collectifs de mineurs se rencontrent depuis 2005 dans une commission dénommée « Jeunesse Enfance Loisirs ». Ces rencontres ont permis d'apporter plus de lisibilité dans l'offre d'accueil proposée sur le territoire de Puisaye Forterre en favorisant le développement d'un lien entre les différents directeurs et leurs partenaires institutionnels et financiers. Ce renforcement du lien entre les structures s'est notamment traduit par le développement de projets Intercentres structurants pour le territoire de Puisaye Forterre : la création d'une plaquette commune de l'offre de séjours estivaux depuis 2007, l'organisation d'un festival des courts métrages depuis 2012...

Outre ce développement de projets, les échanges entre les directeurs sont fréquents et leur permettent d'échanger sur leurs problèmes et fonctionnements internes afin de trouver des solutions collégiales à des situations parfois problématiques.

Cette facilité de relation entre les directeurs conduit à se positionner sur un développement plus important des relations entre les équipes d'animation et les enfants fréquentant leurs structures. Ainsi, en plus des rencontres Intercentres, des temps de formation communs à l'ensemble des équipes sont proposés.

Ces relations permettent également d'avoir une plus grande lisibilité en termes d'offres pour les familles par le biais des outils de communication communs et facilitent la fréquentation des enfants sur d'autres structures que celle de référence. Par ailleurs, la plupart des Centres de Loisirs accueillent des enfants originaires de différentes écoles, qui n'auraient pas l'occasion de se rencontrer autrement. Ainsi, les enfants élargissent naturellement leur cercle de connaissances et se préparent en douceur pour le passage au collège qui réunit des enfants en provenance de différentes écoles. Cela contribue à rassurer les enfants de reconnaître, le jour de la rentrée, un certain nombre de camarades.

V. L'accompagnement à la parentalité

Parce qu'être parents ce n'est pas toujours facile et que ce n'est pas inné, les équipes des EAJE et des ACM sont souvent sollicités par les familles lors de leur questionnement. Par ailleurs, le soutien à la parentalité constitue autant une réponse au besoin d'accompagnement que nombre de parents expriment, qu'un levier essentiel de prévention globale dans de multiples domaines, comme la santé, la réussite scolaire ou les conséquences néfastes des ruptures familiales...

A. Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

C'est un lieu d'accueil et d'écoute parents/enfants. Les enfants âgés de 0 à 6 ans sont donc accompagnés d'un membre de leur famille (parents, grands-parents, famille d'accueil...). Les enfants en situation de handicap sont accueillis jusqu'à 8 ans et les futurs parents sont également les bienvenus.

Ce lieu permet de soutenir et d'accompagner les familles dans leur fonction parentale
2 LAEP, 1 multi-site Champignelles/Toucy en structure publique et 1 en structure associative à Saint-Sauveur-en Puisaye, sont implantés sur le territoire de la CCPF.

À noter : Le LAEP de Saint-Sauveur-en-Puisaye, géré par le Comité de Protection de l'Enfance de l'Yonne a fermé en début d'année 2020. Les familles qui avaient pris l'habitude de le fréquenter sont donc laissées sans soutien. La Communauté de Communes pourrait étudier la nécessité et la faisabilité d'une reprise.

B. Le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) de l'Yonne

Le REAAP a pour objectifs d'accompagner les parents dans leurs fonctions éducatives, de renforcer et de susciter de nouvelles initiatives, en mettant en réseau les différents intervenants auprès des familles. Dans l'Yonne, le REAAP est piloté et animé par la Caisse d'Allocations Familiales.

Il s'agit de mettre en relation tous ceux qui développent des actions pour aider les parents. Mais ce réseau est aussi destiné aux familles qui doivent pouvoir y trouver les adresses et les personnes susceptibles de les aider, dans l'art difficile d'être parents.

Le réseau se veut un lieu ressource qui regroupe des actions menées par des associations, des collectivités et destinées à soutenir sous toutes ses formes l'exercice de la parentalité. Ce lieu ressource est donc un lieu dynamique d'échanges et de mutualisation des expériences et des pratiques.

VI. L'environnement sportif et culturel

L'équilibre des enfants, et donc leur bien-être, passe par un esprit sain (la culture, l'éducation...) dans un corps sain (des activités sportives).

A. Un esprit sain...

De nombreuses activités culturelles existent sur le territoire de la Communauté de Communes Puisaye-Forterre. Le territoire est, en effet, maillé par diverses associations culturelles qui contribuent à son animation et son dynamisme. Certaines de ces associations travaillent en collaboration avec les crèches et/ou les centres de loisirs. Cela permet d'organiser des activités hors structures ou de diversifier les propositions d'animation en leur sein.

1. L'École de Musique de Puisaye-Forterre

L'École de Musique et de Danse de Puisaye Forterre est gérée par la Communauté de Communes. Elle a pour mission de promouvoir les pratiques artistiques pour tous les publics par la formation de musiciens et de danseurs.

Ainsi, l'école permet à tous de :

- Apprendre, pratiquer et se perfectionner dans le domaine de son choix, musique, danse et théâtre.
- Acquérir les techniques de bases d'une formation artistique,
- Elargir son répertoire en intégrant un des ensembles proposés (classique, baroque, jazz, rock, traditionnel...)
- Participer à des projets artistiques (concerts, spectacles, etc.) être acteur de la vie de son territoire.

L'Ecole de Musique, de Danse et de Théâtre de Puisaye-Forterre a pour particularité de s'étendre sur le territoire en 6 pôles d'enseignement. Cela traduit la volonté de la Communauté de Communes d'assurer à toute la population du territoire la proximité et l'accessibilité aux expressions artistiques.

2. Les Bibliothèques

Il existe de nombreuses bibliothèques sur le territoire de la Communauté de Communes inscrites au réseau de la Bibliothèque Départementale de l'Yonne. Parmi les bibliothèques qui répondent aux recommandations de l'Etat en matière de gestion et d'équipement de bibliothèques du service public, il y a les bibliothèques de :

- Toucy,
- Bléneau,
- Saint-Sauveur,
- Saint-Fargeau
- Champignelles.

Il existe un travail de collaboration entre les équipes des structures d'accueil de la Petite-Enfance, Enfance-Jeunesse et celles des bibliothèques.

Il n'est pas rare que les équipes des crèches et des centres de loisirs organisent des visites à la bibliothèque locale. De même, des animations sont parfois organisées au sein des structures.

3. L'Association Lire et Faire Lire

L'Association « Lire et Faire Lire » est une association Loi 1901 créée en 1999 à rayonnement national. Elle met à disposition, à la demande des enseignants ou des directeurs de crèches et de Centres de Loisirs, des bénévoles de plus de 50 ans qui offrent de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature.

Des séances de lectures en petit groupe sont ainsi organisées dans les structures d'accueil de la Petite-Enfance, Enfance-Jeunesse volontaires pendant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

L'organisation de ces séances et le choix des lectures se fait en cohérence avec le projet d'établissement et les pratiques pédagogiques.

4. Les Spectacles

Des spectacles aux thèmes variés et adaptés aux tranches d'âges des enfants sont régulièrement offerts par les structures Petite-Enfance et Enfance-Jeunesse. Au-delà de l'objectif d'éveil et de sensibilisation culturels, ces spectacles donnent généralement l'opportunité aux structures d'ouvrir leurs portes aux familles ou d'organiser des rencontres inter-structures (exemple : crèche/centre de loisirs ou deux centres de loisirs différents).

Le Relais Assistantes Maternelles organise, notamment, un spectacle annuel où sont invités les assistantes maternelles avec les enfants qu'elles gardent ainsi que les crèches locales.

B. ... Dans un corps sain

De même que pour les activités culturelles, le territoire de la Communauté de Communes offre une grande diversité de pratiques sportives. Un tissu d'associations sportives dense maille le territoire et contribue à son animation et son dynamisme.

Certaines de ces associations travaillent en collaboration avec les crèches et/ou les centres de loisirs. Cela permet soit d'organiser des activités hors structures, soit de diversifier les propositions d'animation en leur sein.

1. Les Écoles Multisports

Destinée aux enfants de 6 à 12 ans, l'École Multisports leur permet de découvrir et de s'initier à de multiples activités sportives. Les activités sportives sont encadrées par des éducateurs sportifs diplômés, et le matériel sportif est fourni.

Les activités proposées sont variées :

- sports collectifs,
- jeux de raquettes,
- jeux d'adresse,
- activités athlétiques,
- activités d'expression artistiques (cirque),
- activités de plein air,
- sports d'opposition,
- activités gymniques.

L'École multisports doit permettre à l'enfant de s'épanouir tant au niveau physique que mental, afin qu'il puisse appréhender de la meilleure des manières, son corps et ses limites. En fonction du questionnaire, les écoles multisports sont ouvertes en période scolaire ou pendant les vacances.

4 Écoles multisports existent sur le territoire, 1 est géré par la Communauté de Communes, 1 par une commune et 2 sont en gestion associative.

VII. Les partenariats

A. Les partenariats institutionnels

La Communauté de Communes de Puisaye-Forterre accompagne soit par la gestion directe, soit dans le cadre d'un soutien financier aux associations dix EAJE et sept ACM. Dans ce cadre, elle entretient un partenariat actif et assidu avec différents acteurs institutionnels.

1. La CAF et la MSA

La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) participe financièrement, avec la Mutualité Social Agricole (MSA), au fonctionnement des EAJE par le biais de la Prestation de Service Unique (PSU) et des ACM avec la Prestation de Service Ordinaire (PSO). Ces deux organismes accompagnent également financièrement la collectivité lors du développement de nouveaux projets, notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Toutefois, la CAF et la MSA ne doivent pas être réduits à leur fonction de financeurs. Ce sont aussi des organismes qui apportent aide et conseil technique dans le maintien et le développement des structures d'accueil de la Petite-Enfance et de l'Enfance-Jeunesse.

2. La PMI et la DDCSPP

Les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ont pour mission générale la protection et la promotion de la santé du jeune enfant au sein de sa famille et de ses lieux de vie. Ce sont les services de la PMI qui délivrent l'agrément permettant l'accueil des enfants dans les EAJE et auprès des assistantes maternelles. Ils apportent leurs connaissances et leurs conseils sur la réglementation en vigueur.

De plus, les services de la PMI s'assurent également que la qualification du personnel est conforme à la réglementation et que les conditions d'organisation des EAJE garantissent un accueil respectant la santé, la sécurité et le bien-être des enfants.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) a pour mission d'assurer l'accueil collectif des enfants et adolescents à l'occasion des vacances scolaires et des temps de loisirs et ainsi de participer à leur épanouissement.

Le suivi et le contrôle des Accueils Collectifs de Mineurs constituent une mission fondamentale pour la DDCSPP et comporte principalement deux volets :

- la sécurité des mineurs proprement dite et le suivi de ces accueils,
- l'évaluation des activités éducatives et pédagogiques mises en place et de l'aménagement des temps de vie des enfants et des jeunes.

Cet accompagnement vise les actions les plus diverses, culturelles, artistiques, ludiques, physiques ou sportives et doit permettre d'assurer le suivi des équipes pédagogiques, leur constitution et leurs qualifications.

3. Le Conseil Départemental de l'Yonne

L'action sociale est la vocation première des Conseils Départementaux. Ainsi le Conseil Départemental de l'Yonne demeure un partenaire incontournable au regard de la politique Petite-Enfance et Enfance-Jeunesse, notamment dans ses missions liées à la protection maternelle et infantile et au soutien aux familles en difficulté financière. Ce sont, en effet, les services de la PMI qui délivrent les agréments pour les EAJE et les Assistantes Maternelles. De même, le département est l'employeur des assistants familiaux.

4. L'Éducation Nationale

L'éducation est un service public national, dont l'organisation et le fonctionnement sont assurés par l'État. Toutefois, certaines compétences ont été attribuées aux collectivités territoriales (Commune, Département ou Région) afin de rapprocher le lieu de décision des citoyens et les associer au développement de ce service public. Cependant, l'État demeure compétent en ce qui concerne, notamment, la pédagogie, les programmes scolaires, les diplômes nationaux et la gestion des personnels enseignants. En outre, depuis la circulaire du 12 Juin 2019, les Accueils Collectifs des Mineurs sont rattachés au Ministère de l'Education Nationale.

B. Les partenariats privés

1. La Fédération Départementale des Foyers Ruraux (FDFR)

La CCPF a missionné la Fédération Départementale des Foyers ruraux afin d'animer une commission regroupant les directeurs des accueils collectifs de mineurs ainsi que les partenaires institutionnels et financiers des ACM (CAF, Conseil Départemental, Mutualité Sociale Agricole, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) sous le nom de commission Jeunesse Enfance Loisirs qui se réunit depuis 2005 sur le territoire de Puisaye Forterre.

Cette commission est source de nombreux échanges entre l'ensemble des acteurs et a permis l'émergence de projets innovants et fédérateurs sur le territoire.

Certains ont même pu se départementaliser (Festival de court métrages de Puisaye Forterre devenu départemental en 2017).

2. La Mission Locale

Les missions locales ont été créées pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Leurs domaines d'intervention sont variés : emploi, formation, logement, santé, mobilité, et loisirs entre autres. Même si une mission locale s'adresse en priorité aux jeunes qui sont sortis du système scolaire ou qui n'ont pas d'emploi, elle propose aussi un accompagnement à ceux qui poursuivent des études ou sont actifs. Sur le territoire de la Communauté de Communes, il existe une mission locale à Toucy. La Communauté de Communes, et notamment le Pôle Petite-Enfance, Enfance-Jeunesse, échange régulièrement avec la mission locale pour le suivi des contrats aidés.

3. Les Maisons de Retraites

Dans une société où l'espérance de vie est en augmentation, on assiste à un accroissement du nombre de générations amenées à vivre ensemble. Favoriser l'émergence d'un lien intergénérationnel entre les plus jeunes habitants du territoire et leurs aînés permet de rompre l'isolement social des personnes âgées et de sensibiliser les enfants au cycle de la vie, en leur donnant l'opportunité de côtoyer des personnes vieillissantes. C'est également l'opportunité pour les aînés de transmettre leurs savoirs à la jeune génération et de valoriser leurs connaissances. De même, cela offre aussi à la structure la possibilité d'acquérir des compétences sur le « comment être » avec l'extérieur.

Certains Centres de Loisirs ainsi que des crèches mettent donc en place des activités en lien avec les maisons de retraites du territoire. Chaque rencontre s'appuie sur une activité réalisable par les enfants et les résidents et présentant un intérêt pour les deux parties. D'un côté, les enfants doivent pouvoir participer à l'activité, d'autre part l'activité proposée ne doit pas faire naître chez les personnes âgées un sentiment d'infantilisation. Du côté des personnes âgées, toutes les activités proposées concourent au maintien de l'autonomie et de la socialisation.

C. Les partenariats « réseau »

1. Le Pass' Santé Jeunes

D'une façon générale, les jeunes ont globalement une bien meilleure santé que leurs aînés. Toutefois, ils sont aussi moins conscients de leurs besoins en ce domaine. Par ailleurs, cet état de santé des jeunes plutôt favorable, ne doit pas nous faire occulter que la maladie peut également les affecter. Nous devons ainsi garder à l'esprit que les disparités sociales et territoriales de santé peuvent infléchir l'évolution de leur santé et leurs recours aux soins. C'est en effet dès cette période de la vie que les inégalités sociales et les comportements en matière de santé apparaissent et peuvent s'inscrire dans la durée.

Ainsi, il est primordial de faire prendre conscience aux jeunes que l'exposition à certains risques et certaines habitudes acquises dans l'enfance et/ou l'adolescence vont conditionner leur état de santé à moyen et long terme. De même, au-delà des enjeux de santé publique, les jeunes doivent également réaliser que leur état de santé est déterminant aussi bien pour leur autonomisation que leur insertion professionnelle.

C'est en partie pour répondre à cette problématique de « prise de conscience » que le dispositif Pass' Santé Jeunes a été mis en place sur notre territoire. Il est le fruit d'un partenariat entre l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté de Communes qui se concrétise au travers du contrat local de santé de Puisaye-Forterre.

Le premier objectif du dispositif est donc de rendre les jeunes actifs de leur santé, de leur faire prendre conscience de l'état de leur santé, de la nécessité de l'entretenir et des conséquences que leurs comportements, leurs habitudes, peuvent avoir sur leur futur. A cet effet 14 thèmes sont abordés : tabac, alcool, drogues, usages d'internet, mal-être, nutrition, risques auditifs, amour et sexualité, relation avec les autres, accidents de la route et domestiques, hygiène et sommeil, environnement et santé, connaissance de l'environnement de protection sociale.

Le deuxième objectif du dispositif est de mobiliser, structurer, animer et engager un réseau d'acteurs (partenaires participant à l'animation de la vie adolescente et familles) dans une démarche commune de promotion de la santé des jeunes, autour d'un corpus commun et d'un référentiel fiable et actualisé.

Le Pass' Santé Jeune se concrétise notamment par un site Internet dédié pour les jeunes de 8 à 18 ans où ils vont pouvoir trouver des réponses à leurs questions, sur les 14 thématiques susmentionnées, en fonction de leurs âges. Le site se positionne également comme un outil d'aide pour les adultes en charge d'accompagner, encadrer et/ou éduquer les jeunes.

2. Le Réseau Local Jeunesse

Le Point d'Information Jeunesse de Puisaye-Forterre se situe à Toucy et appartient au Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne-Franche-Comté.

Ce point d'information est ouvert à tous, gratuitement, sans limite d'âge, sur un principe d'anonymat et de non-discrimination dans le respect de la Charte Information Jeunesse. Il s'agit d'un lieu d'apprentissage de la citoyenneté et de découverte de l'autonomie.

Il propose une documentation riche, sur tous types de supports, actualisée, vérifiée et présentée de façon adaptée au public jeune. Il est animé par une professionnelle qui peut accompagner les jeunes dans leurs recherches d'information, tout en offrant la possibilité à ceux qui le souhaitent de faire leurs recherches de façon entièrement autonome.

Les parents, les demandeurs d'emploi, les enseignants, les formateurs et les travailleurs sociaux peuvent également fréquenter la structure.

3. Le Réseau des crèches associatives

Depuis 2016, dans le cadre d'un partenariat avec la CAF et la PMI, le DLA 89 met en place des temps de rencontre réguliers, 4 à 5 fois par an, pour les directeurs et les bénévoles-dirigeants des crèches associatives de l'Yonne.

L'objectif est de favoriser l'interconnaissance entre les crèches, de réfléchir ensemble, entre dirigeants (salariés et bénévoles), sur les places et les fonctions des uns et des autres, de travailler sur leurs problématiques communes avec l'appui d'un prestataire extérieur et de mettre en commun des outils et des méthodes de travail.

En parallèle, cet accompagnement a permis aux crèches associatives de tisser des liens entre elles au sein d'un réseau informel qui se réunit tous les trimestres dans une approche plus opérationnelle (exemples : aménagement des locaux, négociation de tarifs avantageux pour les loisirs, gestion des poux, mutualisation de formations, etc.).

Depuis 2019, ces temps de rencontre sont également ouverts aux micro-crèches associatives du département.

4. Le réseau départemental des Relais Assistantes Maternelles

Dans l'Yonne, le réseau des RAM est coordonné et animé par la CAF du département. Le relais Assistantes Maternelles « Les P'tites Frimousses de Puisaye-Forterre participe à environ 4 réunions par an, travaillant avec la quinzaine de relais œuvrant sur le département.

La mise en réseau des RAM permet, au-delà du territoire de chaque RAM, d'impulser une dynamique à même de faciliter la mise en commun et l'échange entre les animateurs. Dans la lettre circulaire du 2 février 2011, la Cnaf incite les CAF à s'impliquer dans la coordination des réseaux de RAM afin de favoriser la mise en œuvre, la qualité et l'homogénéité du service rendu par les RAM sur le territoire.

Cette coordination peut être effectuée en lien avec le Conseil Départemental. La coordination doit s'inscrire dans le cadre des orientations définies par la Caf et la Commission départemental de l'accueil des jeunes enfants (Cdaje) en matière de petite enfance.

Ainsi, le travail en réseau permet :

- d'organiser l'échange sur les pratiques professionnelles,
- d'assurer l'accompagnement des animateurs,
- de favoriser l'harmonisation des pratiques,
- de développer et adapter des outils communs à tous les RAM,
- de contribuer à la professionnalisation des animateurs tout en luttant contre leur éventuel isolement,
- de valoriser les actions des RAM et mettre en place des actions partenariales à l'échelle du département (Pmi, Direccte, etc.).

5. Le Réseau des coordinateurs

Initié par la CAF le réseau départemental des coordinateurs a pour objectif de favoriser l'interconnaissance entre les coordinateurs et de permettre les échanges d'expériences. Toutefois, malgré l'intérêt et l'enrichissement que l'existence d'un tel réseau apportent à chacun des participants, les emplois du temps chargés n'ont pas réellement permis à ce réseau de se développer et se stabiliser.

Pourtant, un réseau des coordinateurs dynamique et fonctionnel pourrait permettre de travailler à une autre échelle les différentes problématiques communes rencontrées par les coordinateurs du département. Dans son rôle d'animateur extérieur, la CAF, permettrait aux participants de prendre le recul nécessaire sur leur propre fonctionnement. Du travail de réflexion commun pourrait émerger une « boîte à outil » où chacun pourrait aller se servir en fonction de ses besoins du moment.

D. Les partenariats spécialisés

Il existe sur le territoire des acteurs socio-éducatifs qui offrent un accueil spécialisé aux enfants en difficulté et à leur famille.

Ils peuvent être des partenaires ressources pour les EAJE et les ACM, non seulement pour leur permettre d'offrir un accueil de qualité à tous les enfants, même les enfants en situation de handicap ou souffrant de troubles du comportement. Mais, également pour leur permettre d'orienter des familles, parfois en détresse, vers des interlocuteurs formés qui sauront répondre à leurs besoins.

1. Le Centre Médico-Psychologique (CMP)

Le centre Médico-Psychologique de Toucy est une structure du service public de consultations et de soins ambulatoires spécialisés en psychiatrie qui dépend du Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne.

Il s'adresse aux enfants et adolescents de 0 à 16 ans rencontrant des difficultés psychologiques et de développement, ainsi qu'à leur famille.

Son équipement pluridisciplinaire propose des soins en individuel (des consultations médicales, des psychothérapies, entretiens et suivis infirmiers ou éducatifs), des entretiens familiaux avec un ou plusieurs intervenants, des thérapies familiales, des soins en groupe thérapeutique.

2. L'Institut Médico-Educatif

L'institut Médico-Educatif accueille, suite à la demande des parents, sur notification de la Maison Départementale de la Personne Handicapée les enfants de 6 à 14 ans.

Il a pour mission d'accompagner les enfants et les adolescents à développer leurs potentiels dans un épanouissement harmonieux de leur personnalité en garantissant leur bien-être physique et psychique. Un projet d'accompagnement personnalisé est mis en place pour chaque enfant, dont l'objectif est de leur permettre d'avoir une vie individuelle la plus adaptée à leur parcours de vie.

Depuis plusieurs années, les professionnels de l'IME ont développé des compétences pour accueillir et accompagner les enfants autistes dans le respect des recommandations de l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) et de la Haute Autorité de Santé (HAS).

3. Le Service d'Education Spécial et de Soins à Domicile (SESSAD)

Le SESSAD accueille, suite à la demande des parents, sur notification de la Maison Départementale de la Personne Handicapée les enfants de 6 à 20 ans.

Il a pour mission de soutenir et d'accompagner avec la famille le parcours de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte dans les dispositifs d'inclusion scolaire professionnelle et sociale de droit commun.

4. L'Unité Territoriale de Solidarité (UTS) de Puisaye-Forterre

L'UTS présente sur le territoire de Puisaye-Forterre est basée à Toucy. Il s'agit d'un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des publics en difficulté.

Les personnes reçues bénéficient d'une prise en charge globale de leur situation et d'un accompagnement personnalisé lorsqu'elles rencontrent des difficultés sociales, budgétaires, éducatives ou des problèmes d'insertion socio-professionnelle.

Dans le cadre de la mission « Prévention des exclusions », les Assistantes Sociales et les Conseillères en Économie Sociale et Familiale (CESF) aident les personnes en difficulté à préserver ou retrouver leur autonomie et à réussir leur insertion.

Dans le cadre de la mission « Enfance famille », les travailleurs sociaux apportent un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, à leur famille et aux majeurs âgés de moins de 21 ans.

Dans le domaine de la prévention, les équipes d'éducateurs mènent des actions éducatives à domicile (avec l'accord de la famille, l'éducateur effectue un travail de soutien à la parentalité).

Les éducateurs s'occupent également des mineurs confiés au Conseil Départemental par décision judiciaire ou administrative et qui sont accueillis en famille d'accueil ou en établissement.

Dans chaque Unité Territoriale une « cellule de recueil des informations préoccupantes » recueille, évalue et transmet les informations préoccupantes transmises par les particuliers ou les professionnels concernant des enfants en situation de risque de danger ou de danger.

Dans le cadre de la mission « Santé-PMI », les personnels médico-sociaux (médecins, sages-femmes, puéricultrices, infirmières, conseillères conjugales) assurent des actions de prévention prénatales et postnatales, la promotion et la protection de la santé de la mère et de l'enfant.

Ils interviennent dès la déclaration de la grossesse jusqu'à l'entrée à l'école primaire de l'enfant.

> C'est dans le cadre de la mission « Enfance famille » que les professionnels des crèches et des Centres de Loisirs peuvent être amenés à travailler avec l'UTS de Puisaye-Forterre. En effet, il est parfois conseillé aux familles de mettre leurs enfants en crèche ou en centre de loisirs afin de les socialiser. De même, les éducateurs qui suivent les mineurs confiés au Conseil Départemental peuvent inscrire les enfants dans les structures Petite-Enfance ou Enfance-Jeunesse. Les séjours organisés par les Centres de Loisirs sont notamment régulièrement utilisés pour faire partir ces enfants en vacances.

PARTIE II – LES AXES ET LES ENJEUX DU PEDT

I. Les axes du PEDT

Les groupes de travail thématiques se sont réunis chacun 3 fois entre Janvier et Juin 2019 afin de réfléchir au cadre de l'action de la Communauté de Communes dans les domaines de la Petite-Enfance et de l'Enfance-Jeunesse.

La réflexion de ces groupes a permis d'identifier 4 Axes prioritaires rattachés aux thématiques abordées qui correspondent à 7 Enjeux :

Axe 1 : l'accessibilité de l'offre

● **Enjeu 1 : Offrir l'égalité d'accès aux services dans un souci de non-discrimination**

Thématiques rattachées :

→ Equité, Mixité, accessibilité

● **Enjeu 2 : Développer la mobilité sur le territoire de la CCPF**

Enjeu transversal : Bien qu'il n'y ait pas eu de thématiques spécifiques sur la mobilité, il est ressorti des débats qu'il s'agissait d'un enjeu commun à l'ensemble des thématiques.

En effet, le territoire de la Communauté de Communes Puisaye-Forterre est vaste, 1754 km², et la dispersion des agglomérations posent le problème de l'accès aux équipements du service public. Le territoire est en effet marqué par une prédominance de déplacements de moyennes et longues distances qui peut mettre certaines familles en difficulté.

Des solutions ont été trouvées, au sein des ACM pour les temps extrascolaires, avec la mise en place de navettes avec des points de ramassage, ou du RAM pour les ateliers et les rendez-vous avec la mise en place de l'itinérance du relais. Ce dernier se déplace sur 12 communes du territoire. Toutefois, cette problématique qui concerne l'ensemble du territoire au-delà des seuls services Petite-Enfance, Enfance-Jeunesse, est un thème qui devra être abordé dans le cadre d'un diagnostic de territoire global afin de permettre une analyse plus pertinente de tous les enjeux.

Axe 2 : la qualité de l'offre éducative

● **Enjeu 3 : Construire un environnement éducatif épanouissant, ouvert sur l'extérieur**

Thématiques rattachées :

→ Ouverture vers l'extérieur

→ Bien-être et santé

● **Enjeu 4 : Renforcer les compétences professionnelles des équipes pour un accueil bienveillant et de qualité**

Thématiques rattachées :

→ Développement des compétences professionnelles

Axe 3 : la cohésion sociale

● **Enjeu 5 : Développer le lien social et la citoyenneté**

Thématiques rattachées :

→ Cohésion territoriale et solidarité

→ Citoyenneté

● **Enjeu 6 : Accompagner les parents dans leur rôle éducatif**

Thématiques rattachées :

→ La parentalité

→ Bien-Être et santé

Axe 4 : la communication de l'offre

● **Enjeu 7 : Promouvoir les actions Petite-Enfance et Enfance-Jeunesse**

Enjeu transversal : Bien qu'il n'y ait pas eu de thématiques spécifiques sur la communication, il est ressorti des débats qu'il s'agissait d'un enjeu commun à l'ensemble des thématiques.

En effet, lors des débats, il a été constaté que les actions envers la Petite-Enfance et l'Enfance-Jeunesse sont plutôt bien développées et dynamiques. Toutefois, la communication et la promotion de ces actions semblent ne pas être suffisantes et demandent à être développées.

II. Déclinaison des enjeux du PEDT

AXE 1 – L'ACCESSIBILITE DE L'OFFRE	ENJEU 1
	OFFRIR L'EGALITE D'ACCES AUX SERVICES DANS UN SOUCI DE NON-DISCRIMINATION
	Thématique – Equité, Mixité, Accessibilité
	OBJECTIF : Faciliter l'accès aux structures quels que soient les ressources financières des familles
	OBJECTIFS GENERAUX
	- Mise en place de tranche tarifaire (QF) correspondant à l'ensemble des typologies familles de chaque structure. - Développer des tarifs adaptés aux ressources des familles. - Amorcer une réflexion sur une politique tarifaire globale à l'échelle du territoire. - Entamer une réflexion sur les modalités financières de l'accueil des publics dits « fragiles » exemple : • Etablir des devis • Règlement à la réservation • Proposer des étalements de paiement - Elaborer un plan de communication à l'échelle du territoire à destination des publics dits « fragiles ».

AXE 1 – L'ACCESSIBILITE DE L'OFFRE	ENJEU 1
	OFFRIR L'EGALITE D'ACCES AUX SERVICES DANS UN SOUCI DE NON-DISCRIMINATION
	Thématique – Equité, Mixité, Accessibilité
	OBJECTIF : Faciliter l'accès aux structures quel que soit l'éloignement géographique
	OBJECTIFS GENERAUX
	- Conforter la présence des services d'accueil, selon un maillage pertinent, auprès de la population du territoire. - Permettre aux familles sans moyen de locomotion d'accéder aux structures. - Développer une relation de confiance entre les familles afin d'inciter au co-voiturage. - Entamer une réflexion sur une politique territoriale incitative en matière de co-déplacement exemple : • Incitation financière au co-voiturage/partage de véhicule • Pédibus, etc • Mutualisation des transports • Défi réduction de l'empreinte carbone dans les ACM - Amorcer une réflexion sur l'organisation des trajets enfants entre les différentes structures (scolaires, périscolaires, extrascolaires, associations sportives et culturelles).

AXE 1 – L'ACCESSIBILITE DE L'OFFRE	ENJEU 1
	OFFRIR L'EGALITE D'ACCES AUX SERVICES DANS UN SOUCI DE NON-DISCRIMINATION
	Thématique – Equité, Mixité, Accessibilité
	OBJECTIF : Favoriser l'accès des structures aux enfants en situation de Handicap
	OBJECTIFS GENERAUX
	- Adapter les locaux à l'accueil des enfants en situation de handicap. - Former le personnel en charge de l'accueil aux problématiques liées au handicap (observation et accueil adapté). - Sensibiliser les usagers des structures au handicap. - Mettre en place des protocoles d'accueil pour les enfants en situation de handicap. - Analyser les possibilités d'accueil et d'adaptation individuellement. - Favoriser les partenariats avec les milieux spécialisés. - Communiquer sur les possibilités d'accueil des enfants en situation de handicap. - Accompagner et orienter les familles vers des professionnels spécialisés. - Favoriser les rencontres inter-structures avec les milieux spécialisés.

AXE 1 – L'ACCESSIBILITE DE L'OFFRE	ENJEU 1
	OFFRIR L'EGALITE D'ACCES AUX SERVICES DANS UN SOUCI DE NON-DISCRIMINATION
	Thématique – Equité, Mixité, Accessibilité
	OBJECTIF : Favoriser la non-discrimination dans l'ensemble des accueils
	OBJECTIFS GENERAUX
	- Communiquer sur l'obligation des structures d'offrir un accueil de même qualité à tous les enfants. - Assurer les conditions de la laïcité au sein des structures d'accueil. - Faciliter la mixité fille/garçon et l'accès à toutes les activités sans distinction de genre. - Développer la curiosité des enfants envers d'autres cultures. - Favoriser la mixité au sein des équipes.

AXE 1 – L'ACCESSIBILITE DE L'OFFRE	ENJEU 1
	OFFRIR L'EGALITE D'ACCES AUX SERVICES DANS UN SOUCI DE NON-DISCRIMINATION
	Thématique – Equité, Mixité, Accessibilité
	OBJECTIF : Accueillir les familles non-utilisatrices en raison de situations atypiques
	OBJECTIFS GENERAUX
	- Identifier les possibilités d'accueil en horaires atypiques sur le territoire. - Identifier les besoins d'accueil atypique. - Favoriser la mise en lien des familles avec les professionnels répondant à leurs besoins. - Amorcer une réflexion sur l'ouverture d'une structure aux horaires atypiques. - Développer un lien régulier avec les travailleurs sociaux. - Soutenir et orienter les publics dits « fragiles ». - Favoriser l'accueil des enfants en situation atypique par la mise en place d'un protocole d'accueil.

AXE 1 – L'ACCESSIBILITE DE L'OFFRE	ENJEU 2
	DEVELOPPER LA MOBILITE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPF
	Thématiques - Equité, Mixité, Accessibilité - Ouverture vers l'extérieur - Bien-Être et Santé - Cohésion Territoriale et Solidarité - La Citoyenneté - La Parentalité
	OBJECTIF : Accueillir les familles non-utilisatrices en raison de l'éloignement géographique et/ou non motorisées
	OBJECTIFS GENERAUX Comme indiqué plus haut, il s'agit d'un enjeu transversal qui concerne l'ensemble du territoire au-delà des seuls services Petite-Enfance et Enfance-Jeunesse. Il nécessite d'être travaillé à l'échelle intercommunale dans le cadre d'un diagnostic de territoire global afin de permettre une analyse plus fine et plus pertinente de tous les enjeux. C'est pourquoi cet enjeu n'a pas été développé plus avant dans le cadre du PEDT. Toutefois, la collectivité s'est engagée dans un dispositif Plan de Mobilité Rural (PMR) afin de déterminer précisément ses besoins dans ce domaine. Sur le terrain, tous les acteurs ont bien conscience de l'importance de cet enjeu et des solutions ont été cherchées. Ainsi, concernant le service Enfance-Jeunesse, des navettes sont mises en place dans la plupart des Accueils Collectifs de Mineurs les mercredis et lors des petites vacances afin de faciliter l'accès du service au plus grand nombre.

AXE 2 – LA QUALITE DE L'OFFRE EDUCATIVE	ENJEU 3		
	CONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT EDUCATIF EPANOUISSANT, OUVERT SUR L'EXTERIEUR		
	Thématique – Ouverture vers l'extérieur		
	OBJECTIF : Découverte de soi et des autres		
	OBJECTIFS GENERAUX		
	0 à 4 ans	5 à 11 ans	12 à 17 ans
	- Découverte du corps (genre, handicap...). - Découverte des autres enfants et des adultes présents sur la structure. - Découverte de son environnement proche.	- Développer des valeurs collectives. - Découverte de son environnement quotidien et de son environnement indirect. - S'approprier son environnement quotidien. - Dépasser ses représentations.	- Réappropriation de l'image de son corps. - Apprendre à s'accepter et accepter les autres. - Maintien du lien social.

AXE 2 – LA QUALITE DE L'OFFRE EDUCATIVE	ENJEU 3		
	CONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT EDUCATIF EPANOUISSANT, OUVERT SUR L'EXTERIEUR		
	Thématique – Ouverture vers l'extérieur – La Citoyenneté		
	OBJECTIF : L'Apprentissage des règles de vie en société et du vivre ensemble		
	OBJECTIFS GENERAUX		
	0 à 4 ans	5 à 11 ans	12 à 17 ans
	- Faciliter la gestion des émotions. - Créer un cadre sécurisant et bienveillant. - Intégrer les règles de politesse et de respect.	- Consolider les compétences sociales. - Apprendre à vivre avec ses émotions. - Acquérir/Approfondir les règles de vie en groupe. - Créer ensemble les conditions respectueuses de tous.	- Expérimenter et confronter ses compétences sociales. - Favoriser la compréhension des émotions. - Créer les conditions de mise en confiance des jeunes avec leurs accueillants.

AXE 2 – LA QUALITE DE L'OFFRE EDUCATIVE	ENJEU 3		
	CONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT EDUCATIF EPANOUISSANT, OUVERT SUR L'EXTERIEUR		
	Thématique – Ouverture vers l'extérieur		
	OBJECTIF : Développer la confiance en soi		
	OBJECTIFS GENERAUX		
	0 à 4 ans	5 à 11 ans	12 à 17 ans
	- Favoriser l'expérimentation et la répétition des expériences positives. - Dédramatiser les situations d'échec. - Encourager les initiatives des enfants. - Respecter le rythme individuel des enfants.	- Développer et multiplier les situations d'expérimentation. - Favoriser l'esprit critique. - Faciliter la prise d'initiative. - Accompagner l'enfant dans le rapport aux résultats de ses actions (réussite/échec). - Faciliter la transmission entre enfants.	- Permettre aux jeunes d'organiser leurs loisirs. - Encourager la prise d'initiative et inciter à la réflexion. - Encourager le libre arbitre. - Favoriser des temps libres. - Encourager la transmission des compétences entre jeunes (ou instaurer...).

AXE 2 – LA QUALITE DE L'OFFRE EDUCATIVE	ENJEU 3		
	CONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT EDUCATIF EPANOUISSANT, OUVERT SUR L'EXTERIEUR		
	Thématique – Ouverture vers l'extérieur		
	OBJECTIF : Découverte de la nature (faune et flore)		
	OBJECTIFS GENERAUX		
	0 à 4 ans	5 à 11 ans	12 à 17 ans
	- Découverte des êtres vivants différents. - Exercer ses 5 sens - Développer les capacités psycho-affectives. - Développer le lien social entre enfants et entre structures. - Sensibiliser au tri sélectif des déchets.	- Faciliter les interactions avec les êtres vivants. - Sensibiliser à la préservation de l'environnement et au gaspillage alimentaire. - Découverte de la biodiversité territoriale et nationale. - Responsabiliser les enfants sur l'impact des actions humaines sur la nature.	- Encourager les interactions avec les êtres vivants différents. - Faciliter la mise en œuvre d'actions de préservation de la nature. - Favoriser leurs démarches d'ambassadeur auprès du public.

AXE 2 – LA QUALITE DE L'OFFRE EDUCATIVE	ENJEU 3		
	CONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT EDUCATIF EPANOUISSANT, OUVERT SUR L'EXTERIEUR		
	Thématique – Bien-Être et Santé		
	OBJECTIF : Assurer un cadre sécurisant pour les personnes évoluant dans l'environnement des structures		
	OBJECTIFS GENERAUX		
	Enfants	Parents	Personnel
	- Garantir la sécurité morale, physique et affective. - Favoriser la continuité éducative entre tous les acteurs intervenants auprès des enfants. - Développer un discours bienveillant et positif. - Développer des outils participatifs pour l'évolution de la structure.	- Créer et entretenir une relation de confiance. - Favoriser l'implication des familles au sein de la structure. - Individualiser l'accompagnement des familles.	- Développer un discours bienveillant et positif. - Accompagner individuellement les agents et leur évolution professionnelle.

AXE 2 – LA QUALITE DE L'OFFRE EDUCATIVE	ENJEU 3 CONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT EDUCATIF EPANOUISSANT, OUVERT SUR L'EXTERIEUR		
	Thématique – Bien-Être et Santé		
	OBJECTIF : Assurer un fonctionnement respectueux de l'environnement et du milieu naturel		
	OBJECTIFS GENERAUX		
	Alimentation	Hygiène et désinfection	Projets et activités
	- Garantir l'équilibre alimentaire et sa diversité. - Favoriser les circuits de proximité dans l'élaboration et la distribution des repas. - Contribuer à la réduction du gaspillage alimentaire.	- Favoriser l'usage de produits « fait maison » ou respectueux de l'environnement. - Inciter à l'utilisation de techniques de désinfection écologiques. - Contribuer à la réduction des déchets ménagers.	- Développer des activités et/ou projets en lien avec l'environnement naturel. - Privilégier les produits de récupération pour l'animation des activités. - Inciter à l'utilisation de matériaux naturels dans la mise en œuvre des activités. - Favoriser la création des produits et/ou outils supports des activités : • Produits • Mobilier

AXE 2 – LA QUALITE DE L'OFFRE EDUCATIVE	ENJEU 3 CONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT EDUCATIF EPANOUISSANT, OUVERT SUR L'EXTERIEUR		
	Thématique – Bien-Être et Santé		
	OBJECTIF : Assurer l'épanouissement des enfants au travers d'activités physiques et sportives		
	OBJECTIFS GENERAUX		
	- Favoriser le développement d'une activité physique régulière. - Garantir un équilibre entre les activités cognitives et psychomotrices. - Encourager la professionnalisation des animateurs et éducateurs sportifs. - Susciter le travail en réseau des acteurs sportifs du territoire.		

AXE 2 – LA QUALITE DE L'OFFRE EDUCATIVE	ENJEU 4		
	RENFORCER LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES DES EQUIPES POUR UN ACCUEIL BIENVEILLANT ET DE QUALITE		
	Thématique – Développement des compétences professionnelles		
	– La Citoyenneté		
	OBJECTIF : Développer sa capacité à transmettre les valeurs éducatives de la structure		
	OBJECTIFS GENERAUX		
	Auprès des Enfants	Auprès des Professionnels	Auprès des Elus
	- Appliquer au sein de l'équipe la posture que l'on attend des enfants. - Considérer l'enfant comme une personne à part entière.	- Sensibiliser les équipes à la transmission des valeurs républicaines. - Connaître les valeurs éducatives défendues par le projet de la structure	- Sensibiliser les Elus aux valeurs éducatives véhiculées dans les structures.

AXE 2 – LA QUALITE DE L'OFFRE EDUCATIVE	ENJEU 4		
	RENFORCER LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES DES EQUIPES POUR UN ACCUEIL BIENVEILLANT ET DE QUALITE		
	Thématique – Développement des compétences professionnelles		
	OBJECTIF : Partager et transmettre les connaissances acquises		
	OBJECTIFS GENERAUX		
	Equipes Professionnelles	Elus	Parents
	- Favoriser l'émergence d'une culture professionnelle commune au sein de la structure. - Partager la culture professionnelle commune de la structure au sein des réseaux territoriaux.	- Assurer la continuité des connaissances propres au fonctionnement de la structure. - Favoriser la connaissance technique des Elus sur le travail des structures.	- Transmettre les valeurs pédagogiques de la structure. - Inciter les échanges entre familles. - Susciter la curiosité sur les pratiques de la structure. - Informer et orienter les familles selon leurs besoins éventuels.

AXE 2 – LA QUALITE DE L'OFFRE EDUCATIVE	ENJEU 4		
	RENFORCER LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES DES EQUIPES POUR UN ACCUEIL BIENVEILLANT ET DE QUALITE		
	Thématique – Développement des compétences professionnelles		
	OBJECTIF : Favoriser le départ en formation		
	OBJECTIFS GENERAUX		
	Agents	Assistantes Maternelles	Elus
	- Envisager un programme individuel annuel de formation. - Inciter les agents à utiliser le droit à la formation. - Identifier les freins individuels au départ à la formation. - Développer les formations de proximité avec l'aide du service RH. - Favoriser le lien inter-service pour faciliter le départ en formation. - Favoriser l'immersion dans des structures accueillant du public différentes de leur structure d'origine.	- Offrir une alternative à la garde des enfants lors de la formation de l'assistante maternelle qui ne pénalise pas financièrement les familles. - Sensibiliser les familles employeuses à l'obligation de formation de leur salarié. - Renforcer le soutien au départ en formation.	- Développer les connaissances sur le travail de terrain. - Sensibiliser les élus à la réglementation et aux obligations d'un gestionnaire. - Favoriser les relations avec le personnel. - Sensibiliser les élus aux contenus pédagogiques.

AXE 2 – LA QUALITE DE L'OFFRE EDUCATIVE	ENJEU 4
	RENFORCER LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES DES EQUIPES POUR UN ACCUEIL BIENVEILLANT ET DE QUALITE
	Thématique – Développement des compétences professionnelles
	OBJECTIF : Favoriser les relations entre les acteurs éducatifs du territoire pour monter en compétence
	OBJECTIFS GENERAUX
	- Développer l'interconnaissance entre pairs. - Avoir recours à des intervenants extérieurs afin de favoriser un échange neutre et objectif. - Mutualiser les savoirs et les connaissances. - Faciliter la mutualisation des formations indépendamment des modes de gestion. - Favoriser l'interconnaissance entre les EAJE, les ACM, le RAM et les LAEP. - Encourager la participation à des réseaux afin de lutter contre l'isolement professionnel.

AXE 2 – LA QUALITE DE L'OFFRE EDUCATIVE	ENJEU 4
	RENFORCER LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES DES EQUIPES POUR UN ACCUEIL BIENVEILLANT ET DE QUALITE
	Thématique – Développement des compétences professionnelles
	OBJECTIF : Favoriser le développement de la formation qualifiante sur le territoire
	OBJECTIFS GENERAUX
	- Travailler avec les centres de formation et les organismes d'insertion professionnelle. - Contribuer à l'intégration professionnelle locale des jeunes diplômés originaires du territoire. - Favoriser l'accueil des stagiaires au sein des structures. - Entamer une réflexion sur l'emploi des contrats d'apprentissage dans les structures d'accueil. - Etudier l'intérêt d'accueillir des jeunes en service civique dans les structures d'accueil. - Mettre en place une veille juridique sur les différents dispositifs de professionnalisation mobilisables.

AXE 3 – LA COHESION SOCIALE	ENJEU 5
	DEVELOPPER LE LIEN SOCIAL ET LA CITOYENNETE
	Thématique – Cohésion Territoriale et Solidarité
	OBJECTIF : Favoriser l’harmonisation de l’organisation au sein des structures ayant des missions partagées
	OBJECTIFS GENERAUX
	- Développer des valeurs partagées propres au territoire pour initier une vision collective. - Développer une offre tarifaire adaptée aux besoins des familles : • Accès à des moyens de paiement modernes • Accepter une diversité de paiement • Mise en place de tranches tarifaires (QF) communes et larges • Entamer une réflexion sur le paiement à la réservation - Développer du lien entre les acteurs éducatifs concernés. - Réfléchir collectivement aux possibilités d’une organisation mutualisée pour gagner en efficience (gain de temps+ efficacité) auprès des familles et des professionnelles : • Dossier d’inscription commun • Logiciel de gestion commun • Partage des données en temps réel • Numéro unique d’orientation sur les disponibilités des séjours

AXE 3 – LA COHESION SOCIALE	ENJEU 5
	DEVELOPPER LE LIEN SOCIAL ET LA CITOYENNETE
	Thématique – Cohésion Territoriale et Solidarité
	OBJECTIF : Aller vers une équité de traitement pour les familles du territoire
	OBJECTIFS GENERAUX
	- Favoriser la mise en œuvre de systèmes de solidarité. - Renforcer les conditions d’accessibilité des services aux familles du territoire. - Développer du lien entre les acteurs éducatifs concernés. - Développer du lien social, de l’activité itinérante sur les zones blanches.

AXE 3 – LA COHESION SOCIALE	ENJEU 5		
	DEVELOPPER LE LIEN SOCIAL ET LA CITOYENNETE		
	Thématique – Citoyenneté		
	OBJECTIF : Accompagnement vers l'autonomie		
	OBJECTIFS GENERAUX		
	0 à 4 ans	5 à 11 ans	12 à 17 ans
	- Acquérir les gestes du quotidien. - Accompagner la mise en relation avec l'autre.	- Consolider les gestes du quotidien. - Développer la capacité de raisonnement. - Permettre de trouver des réponses aux questions.	- Maîtriser les règles d'hygiène. - Acquérir une méthodologie dans la recherche d'informations et inciter à la réflexion. - Maîtriser l'utilisation des réseaux sociaux et les conséquences liées à leur emploi.

AXE 3 – LA COHESION SOCIALE	ENJEU 5	
	DEVELOPPER LE LIEN SOCIAL ET LA CITOYENNETE	
	Thématique – Citoyenneté	
	OBJECTIF : Partager des valeurs sociétales communes	
	OBJECTIFS GENERAUX	
	Auprès des Elus et Professionnels	Auprès des Enfants
	- Développer l'interconnaissance entre les différents acteurs. - Appréhender les rôles des différents acteurs. - Identifier les valeurs communes. - Transmettre les valeurs communes.	- Expliquer les valeurs sociétales par un discours adapté. - Mettre en œuvre au sein de sa structure les moyens de transmission de ces valeurs. - Encourager la transmission entre pairs.

AXE 3 – LA COHESION SOCIALE	ENJEU 5		
	DEVELOPPER LE LIEN SOCIAL ET LA CITOYENNETE		
	Thématique – Citoyenneté		
	OBJECTIF : Renforcer le lien au territoire		
	OBJECTIFS GENERAUX		
	0 à 4 ans	5 à 11 ans	12 à 17 ans
	- Utiliser les équipements de proximité autour des structures. - Favoriser les passerelles avec les autres structures d'accueil.	- Explorer un environnement plus étendu. - Créer du lien en développant les interactions avec les habitants du territoire.	- Influencer sur le territoire par la mise en place d'actions innovantes. - Valoriser les actions des jeunes sur le territoire.

AXE 3 – LA COHESION SOCIALE	ENJEU 6	
	ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEUR RÔLE EDUCATIF	
	Thématique – La Parentalité	
	OBJECTIF : L'Accompagnement des familles	
	OBJECTIFS GENERAUX	
	- Accueillir les parents avec bienveillance. - Créer une relation de confiance entre les parents et les professionnels. - Développer les compétences des professionnelles et des accueillants bénévoles. - Informer et orienter les parents dans leurs questionnements quotidiens. - Assurer la continuité éducative avec les familles. - Identifier les familles fragiles et isolées et favoriser leur accompagnement.	

AXE 3 – LA COHESION SOCIALE	ENJEU 6
	ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEUR RÔLE EDUCATIF
	Thématique – La Parentalité
	OBJECTIF : Favoriser l’implication des parents dans les structures
	OBJECTIFS GENERAUX
	- Favoriser l’ouverture des structures aux familles. - Assurer la communication des actions proposées. - Favoriser les savoir-faire des familles au sein de la structure. - Encourager des temps d’échanges ponctuels et informels avec les familles hors quotidien.

AXE 3 – LA COHESION SOCIALE	ENJEU 6
	ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEUR RÔLE EDUCATIF
	Thématique – La Parentalité
	OBJECTIF : Développer la co-construction et les partenariats locaux
	OBJECTIFS GENERAUX
	- Favoriser l’interconnaissance de l’ensemble des acteurs de l’accompagnement à la parentalité. - Générer des échanges de pratique et des projets mutualisés. - Assurer la continuité éducative entre acteurs.

AXE 3 – LA COHESION SOCIALE	ENJEU 6		
	ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEUR RÔLE EDUCATIF		
	Thématique – Bien-Être et Santé		
	OBJECTIF : Sensibiliser aux bonnes pratiques d'hygiène et de santé		
	OBJECTIFS GENERAUX		
	0-4 ans	5-11 ans	12-17 ans
	- Accompagner les parents dans la maîtrise des règles d'hygiène de leurs enfants. - Intégrer les gestes d'hygiène de base.	- Consolider la maîtrise des règles d'hygiène (en société et corporelles). - Participer à la propreté de son cadre de vie.	- Accompagner l'adolescent dans la réappropriation de son corps. - Faciliter le maintien d'un lien parent/adolescent. - Sensibiliser aux risques sanitaires.

- Communiquer et informer les parents ou leurs enfants sur les risques sanitaires liés à l'âge.
- Apprendre à identifier les signes de mise en danger.
- Orienter les familles et/ou les jeunes vers les structures de soutien pertinentes au regard de la situation.

AXE 4 – LA COMMUNICATION DE L'OFFRE	ENJEU 7
	COMMUNIQUER ET PROMOUVOIR LES ACTIONS PETITE-ENFANCE ET ENFANCE-JEUNESSE
	Thématique – Cohésion Territoriale et Solidarité – La Parentalité
	OBJECTIF : Développer un plan de communication adaptée à l'échelle du territoire
	OBJECTIFS GENERAUX - Informer la population de l'existant. - Développer des moyens de communications adaptés aux différents publics ciblés. - Faciliter la transmission d'information entre les différents acteurs éducatifs. - Développer la connaissance interservices des agents et des élus.

AXE 4 – LA COMMUNICATION DE L'OFFRE	ENJEU 7
	COMMUNIQUER ET PROMOUVOIR LES ACTIONS PETITE-ENFANCE ET ENFANCE-JEUNESSE
	Thématique – Cohésion Territoriale et Solidarité – La Parentalité
	OBJECTIF : Développer l'identification des structures et des équipes sur le territoire
	OBJECTIFS GENERAUX - Connaître la vie socio-culturelle de son secteur. - Développer du lien avec les forces-vives du secteur. - Favoriser la représentation des structures lors des évènements.

III. La durée et les modalités d'évaluation du PEDT

A. La durée du Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

Le présent PEDT est établi pour la durée du mandat des conseillers communautaires, soit 6 ans de 2020 à 2026.

L'élaboration d'un Projet Éducatif de Territoire est un document obligatoire dans le cadre de la contractualisation avec les partenaires institutionnels Petite-Enfance et Enfance-Jeunesse. En conséquence, à compter de 2026, il sera nécessaire de rédiger un nouveau PEDT, basé sur un diagnostic mis à jour.

B. Les modalités d'évaluation du Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

L'évaluation du Projet Éducatif de Territoire permettra aux partenaires de vérifier si les objectifs opérationnels visés sont atteints. La démarche a pour but de faire émerger les enjeux, les points faibles et les points forts, les écarts entre objectifs et réalité et de les partager.

En effet, la mise en œuvre du projet sur le terrain peut faire émerger des situations aux conséquences inattendues. Il est donc nécessaire, tout au long de la vie du projet, de réfléchir à sa pertinence et ainsi de le faire collégialement évoluer.

L'évaluation se fera annuellement par le biais d'un comité technique et d'un comité de pilotage.

1. Le Comité Technique

Le Comité Technique se réunira une fois par an. Il permettra, notamment, de faire le retour sur les actions mises en place et leur évaluation. Il fera ressortir les difficultés rencontrées et les réussites. Il permettra de proposer des solutions pratiques pour l'évolution du projet et proposera une programmation des actions N+1.

Le Comité Technique sera composé de :

- Directrices ACM
- Directrices EAJE
- Animatrice du Relais Assistantes Maternelles
- Coordinateur Enfance-Jeunesse et Sport
- Coordinateur Petite-Enfance et Parentalité
- Directrice Pôle Petite-Enfance, Enfance-Jeunesse et Sport
- Conseillère technique CAF
- Conseillère technique MSA
- Référente technique PMI
- Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse DDCSP
- Inspecteur académique

2. Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage se réunira une fois par an. Il permet de partager l'évaluation du projet réalisée par le Comité Technique auprès des partenaires et des élus afin qu'il puisse prendre la mesure des difficultés rencontrées et des réussites.

Il validera l'évaluation du Projet Educatif de Territoire et décidera de son évolution suite aux résultats. Il décidera de la priorisation des actions.

Le Comité de pilotage sera composé de :

- Membres de la commission Jeunesse et Sport
- Membres de la commission Petite-Enfance et Parentalité
- Coordinateur Enfance-Jeunesse et Sport
- Coordinateur Petite-Enfance et Parentalité
- Directrice Pôle Petite-Enfance, Enfance-Jeunesse et Sport
- Personne chargée de la coordination de la Convention Territoriale Globale
- Cadre territorial CAF
- Cadre territorial MSA
- Médecin-chef de la PMI ou son représentant
- Inspecteur Départemental DDCSPP
- Inspecteur académique en chef

ANNEXE 1

NOM DE L'ETABLISSEMENT	EAJE EN REGIE		
	Adresse	CP	COMMUNE
Multi-Accueil CROQ'LUNE	20 rue de la Croix St-Germain	89 130	TOUCY
Micro-Crèche BEAUSOLEIL	Allée des Allouettes	89 240	POURRAIN
Multi-Accueil COQUELICOTS	7 rue du Pontot	89 560	COURSON-LES-CARRIERES
RAM P'tite Frimousses	8, rue des Montagnes	89 130	TOUCY
LAEP Ludo Bulle	place de la République	89 350	CHAMPIGNELLES
LAEP Bulle de Jeux	20 rue de la Croix St-Germain	89 130	TOUCY
NOM DE L'ETABLISSEMENT	ACM EN REGIE		
	Adresse	CP	COMMUNE
CL ANIMARE - SAINT-FARGEAU	10, Place de la République	89 170	SAINT-FARGEAU
CL POURRAIN - POURRAIN	Rue Vau de la Chapelle	89 240	POURRAIN
CL FORTERRE - COURSON	2 route de Druyes	89 560	COURSON-LES-CARRIERES
NOM DE L'ETABLISSEMENT	EAJE ASSOCIATIFS		
	Adresse	CP	COMMUNE
Multi-Accueil LES BABISOUS	7, chemin Breuillard	89 130	LEUGNY
Multi-Accueil LES MARMOTTES	9 bis, rue du Stade	89 220	BLENEAU
Multi-Accueil PINOCCHIO	9, rue Saint-Laurent	89 240	PARLY
Multi-Accueil PIROUETTE	Place de la Mairie	89 520	MOUTIERS
Micro-Crèche LA MAISON DES PETITS	Rue Calmette Guérin	89 170	SAINT-FARGEAU
Micro-crèche CENTRE SOCIAL	Rue du Faubourg Neuf	58 310	SAINT-AMAND-EN-PUISAYE
Multi-Accueil CALINOIRS	39 bis, route de la Mothe	89 120	CHARNY OREE DE PUISAYE
LAEP - Les P'tits Gazous	Place des Ormes	89 520	SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE
NOM DE L'ETABLISSEMENT	ACM ASSOCIATIFS		
	Adresse	CP	COMMUNE
CL CENTRE SOCIAL - ST-AMAND	10 bis rue du Faubourg	58 310	SAINT-AMAND-EN-PUISAYE
CL RIBAMBELLE - ST-SAUVEUR	1, Allées des Roses	89 520	SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE
CL LES P'TITS LAROUSSE - TOUCY	40, rue Paul Defrance	89 130	TOUCY
CL ENFANCE et LOISIRS	4, route de Charny - Prunoy	89 120	CHARNY OREE DE PUISAYE